

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Vol. III.—No. 19.

MONTREAL, JEUDI, 9 MAI, 1872.

{ ABONNEMENT, \$3 00.  
{ PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LE JOURNAL QUOTIDIEN ILLUSTRÉ.

Nos lecteurs nous pardonneront de revenir sur ce sujet, que nous n'avons qu'entamé dans notre dernière édition. La chose en vaut la peine, à plus d'un titre. Dans un temps où l'on parle beaucoup d'industrie nationale, il n'est que juste de mettre devant le public le résultat des efforts persévérants et énergiques d'un Canadien-Français entreprenant.

De ce que M. Desbarats est notre collègue et associé dans l'*Opinion Publique*, il ne s'en suit nullement que nous soyons tenus de laisser ignorer à nos lecteurs les immenses progrès réalisés dans l'invention à laquelle on doit la fondation de notre feuille. L'associé, le frère, n'est pas obligé de cacher, comme un crime, les actions d'éclat ou de vertu de l'associé, du frère.

Il serait très mal qu'il s'en fit gloire ou mérite : on lui objecterait le Geai paré des plumes du Paon. Il serait encore pis de garder le silence, quand les étrangers ou les adversaires parlent : cela ressemblerait à la jalousie ou à la trahison,—ce qui est beaucoup plus laid.

M. Desbarats, après la destruction, par le feu, de son vaste établissement à Ottawa, pouvait faire comme presque tout le monde fait, comme grand nombre de gens le lui conseillaient : placer sa fortune dans le prêt ou la spéculation sûre. Il eût vécu sans travailler. Il préféra s'associer à l'un de ses employés, M. Leggo, qui avait inventé la leggotypie ; il lui prêta main-forte, son travail et des capitaux. Il dépensa deux cent cinquante mille piastres pour obtenir des patentes en Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre et en France, et fonder le *Canadian Illustrated News* et l'*Opinion Publique*. Cela l'obligea de travailler comme un mercenaire ; mais il continua de fournir le pain aux ouvriers de son noble père et à quarante autres familles qui vivent maintenant de son travail et de son génie d'entreprise. Il eût vécu seul ; il en fait vivre cent autres et il s'enrichira encore.

La nouvelle découverte a fait ses preuves ; les gens d'affaires et les capitalistes l'ont compris et en sont certains ; M. Desbarats va recueillir le prix de son dévouement et de ses sacrifices. Il est à établir une puissante compagnie pour exploiter en grand la leggotypie à New-York, où il va fonder un journal quotidien illustré. Les autorités en finance et en art ont souscrit généralement et consentent à mettre l'entreprise sous la protection de leur nom puissant. Qu'on lise, à la onzième page de notre feuille, le prospectus de *The Union Art Publishing Company*, et les noms des directeurs provisoires et les certificats assurant le succès de l'œuvre.

M. Penny, propriétaire et rédacteur-en-chef du *Herald*, est l'un des actionnaires et directeurs provisoires. Il s'entend en finance et en affaires ; son nom et sa fortune sont une garantie. On ne l'a jamais vu mêlé ou prêtant son nom à des entreprises douteuses, encore moins à des spéculations véreuses. Ce qu'il dit de M. Desbarats et de son projet peut donc être accepté comme le résultat d'un examen sûr et impartial, comme l'appréciation d'un homme honnête, loyal, sûr, compétent et convaincu par l'observation et l'expérience. Nous tenons d'autant plus à le citer qu'il va plus loin que nous. L'espace nous manque pour reproduire en entier son article du 27 avril. Nous nous contenterons de quelques extraits.

« Il serait bien mal aisé, dit le journal de M. Penny, de trouver l'exemple d'une transformation aussi rapide

« que celle subie par le procédé de la leggotypie, destiné à la reproduction des gravures et autres choses de ce genre. Ce procédé, fort difficile et tout-à-fait nouveau, est passé de l'étage des rudiments grossiers à une perfection complète. Nous avons devant nous des échantillons tirés des premiers essais (en automne 1869) et des dernières épreuves (de janvier à avril 1872), et le contraste est tout simplement merveilleux. On ne saurait parler en termes trop favorables soit de l'ingénuité de l'inventeur ou de la sagacité de celui qui lui a aidé à développer ses idées qui, c'est le moins qu'on en puisse dire, promettaient tout d'abord fort peu. Nous n'avons, d'après ce que nous voyons maintenant, aucune hésitation à proclamer que le procédé est déjà un véritable succès, et à prédire à l'inventeur, M. Leggo, une renommée déjà acquise et qui durera. On ne peut, d'un autre côté, trop louer M. Desbarats d'avoir, par sa libéralité, mis en pratique l'idée de M. Leggo. Pour citer une nouvelle phrase, devenue proverbiale, de Sir Roundell Palmer, M. Desbarats a mis à la portée du « pauvre *something of light and sweetness*. Nous sommes heureux de voir qu'il a maintenant devant lui une perspective de récompense large pour ses dépenses « considérables. »

Après quelques détails sur le mérite et les avantages de la leggotypie,—que nos lecteurs peuvent lire à l'annonce de la onzième page,—le *Herald* ajoute :—« Pour plus amples détails sur ce que la compagnie se propose de faire, nous référons nos lecteurs à l'annonce et au prospectus qu'ils peuvent se procurer en s'adressant à MM. McDougal et Davidson. Nous nous permettrons cependant de dire que nous avons la plus grande confiance dans la solidité et le succès de l'entreprise. La compagnie a agi sagement en choisissant New-York comme théâtre de ses opérations ; en effet, il y a, dans la métropole commerciale de la République, une demande en quelque sorte illimitée du travail du genre « que la nouvelle compagnie peut fournir.

« Il est tout-à-fait agréable de voir que les hommes les mieux posés se sont associés d'intérêt à l'entreprise et ont consenti d'en pousser l'exécution en y consacrant leur aide personnel et pécuniaire. »

En jetant les yeux sur la liste des Directeurs Provisoires, au nombre de quinze, nous ne découvrons que deux noms canadiens-français. MM. Cotté et Barbeau, deux jeunes caissiers de Banque qui, quoique probablement moins riches que plusieurs de leurs compatriotes, n'ont cependant pas hésité un seul instant à prêter à l'entreprise de M. Desbarats le concours de leur zèle intelligent et de leur dévouement patriotique.

La nouvelle entreprise de M. Desbarats réussira ; cela ne fait doute pour personne. Comme nous l'avons dit plus haut, l'expérience du passé garantit le succès de l'avenir. Le *News* et l'*Opinion* ont donné, l'année dernière, 18 pour cent sur le capital investi. Grâce à leur circulation toujours croissante, le bénéfice atteindra cette année certainement de 25 à 30 pour cent.

Un journal illustré quotidien, publié à New-York, devant nécessairement avoir une circulation considérable, de 50 à 100 mille, ou même plus, rapportera des bénéfices de 50, 100, peut-être, même de 150 pour cent. C'est l'opinion de gens parfaitement entendus, honnêtes et désintéressés, qui ont signé le certificat que l'on trouve au bas du Prospectus : MM. John Lovell, le respectable et

vieil imprimeur si bien connu, James Stewart, l'un des propriétaires du *Herald* et Richard White, l'un des propriétaires et rédacteurs du *Montreal Gazette*. Ces noms parlent d'eux-mêmes.

Nos compatriotes riches et qui peuvent souscrire,— et ils sont nombreux,— vont-ils souffrir qu'on leur tienne plus tard à peu près ce langage ? « M. Desbarats a réussi ; il a, avec ses compagnons, recueilli des dividendes splendides et qui triplent leur mise. C'est vrai ; mais c'est surtout grâce aux capitaux anglais. Il ne s'est trouvé que deux Canadiens-Français qui ont eu la prévoyance et le courage de lire de loin et de risquer. »

Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi. L'affaire vient d'être lancée et est à peine connue. Quand ils se seront donné le trouble de voir le Prospectus et de se renseigner exactement, ils ne resteront pas en arrière et ne manqueront pas de se joindre à la poursuite d'un projet qui a tous les caractères d'une œuvre essentiellement et largement nationale.

J. A. MOUSSEAU.

LE PAPE ET LOUIS VEUILLOT.

Le 13 avril dernier, Pie IX répondant à une adresse qui lui était présentée par trois ou quatre cents catholiques venus de toutes les parties de l'Europe, fit un discours remarquable dans lequel il passa en revue le monde catholique. Après avoir parlé du Portugal et de l'Espagne, il arriva à cette France qu'il aime tant.

« Je viens à la France. Je bénis ce pays habité par tant d'âmes généreuses, ce pays qui a su de mille manières, subvenir aux besoins de la société humaine par tant d'œuvres saintes tendant toutes au bien des corps et des âmes. Ah ! cette France qui a su si bien interpréter les sentiments de Vincent de Paul, et qui, de mille manières est venue au secours des ignorants pour les instruire dans les principes de la religion et de la vraie foi afin de combattre l'impie ; cette France, tantôt au lit des malades pour soulager leurs douleurs, tantôt s'appliquant à combattre les œuvres d'immoralité afin de pouvoir, à l'ombre de saint François Régis, réunir saintement ceux que le mal avait associés ; cette France féconde en tant et tant de bonnes et saintes œuvres qu'il serait trop long d'énumérer, je la bénis et je prie que cette nation marche dans l'unité de la concorde ; « je prie que certains partis exagérés de part et d'autre, disparaissent pour jamais.

« Il y a un parti qui redoute trop l'influence du Pape ; ce parti, pourtant, devrait reconnaître que sans humilité, aucun parti ne gouverne selon la justice. » (Marques d'approbation.) « Il y a un autre parti, opposé à celui-ci, lequel oublie totalement les lois de la charité ; et sans la charité on ne peut pas être vraiment catholique. A celui-là donc, je conseille l'humilité, et à celui-ci la charité. A tous, je recommande l'union, la concorde, la paix, afin que réunis en phalanges serrées et vaillantes, ils puissent continuer de combattre en France l'incrédulité, l'impie, l'amour du gain injuste qui voudraient faire de nouveaux ravages au détriment de la justice et de la vérité. »

M. Louis Veillot croyant l'*Univers* et le parti qui le soutient désignés dans les paroles de Pie IX sur la France, a fait la déclaration suivante :

« La parole du Saint-Père inflige un blâme inattendu à l'opinion que nous représentons, et nous ne pouvons nous dissimuler que ce blâme sera considéré comme tombant inclusivement sur nous. La même parole blâme aussi nos adversaires mais ce n'est pas ce qui doit nous occuper en ce moment. Nos adversaires feront ce qu'ils jugeront à propos. Notre affaire, à nous, est d'obéir et de chercher par quel moyen nous pourrions, pour notre part, procurer l'accord qui nous est également recommandé. Nous ferons notre possible. Nous aurons bientôt vu si nous pouvons réussir. Dès à présent, il suffit de dire que nous ne nous prendrons point pour seuls juges de nos efforts, et que même nous considérerons pour rien notre propre jugement.

Nous sommes des enfants d'obéissance ; notre principale et

unique affaire est d'obéir. Si donc le juge estime que notre œuvre ne peut plus recevoir le caractère que réclame l'intérêt de l'Eglise, elle sera terminée et nous disparaîtrons."

Dans la chaleur d'une lutte, qui menaçait, il y a quel-que temps, de diviser les catholiques de ce pays en deux partis, nous avons jugé à propos d'intervenir pour prêcher la conciliation et nous avons fait entre autres les réflexions suivantes :

Pour nous, nous continuerons de croire que la méthode de St. Bernard et de Fénelon vaut mieux que celle de Veuillot, dans ce pays-ci surtout, obligés de vivre à l'ombre d'un drapeau protestant, au milieu de nations antipathiques à nos croyances, ce n'est pas par la violence que nous ferons aimer et respecter notre foi. Au contraire, la colère et l'injure élargiront infailliblement le fossé qui nous sépare du protestantisme et produiront, au sein de la population catholique, des divisions funestes.

La violence ne sied pas à une religion sortie des entrailles d'un Dieu, fécondée dans le sang des martyrs, etc., etc.

Citant une autre fois les conseils de douceur et de charité donnés par Mgr Fioromonti à Louis Veuillot et à ceux qui écrivent sur la religion, nous disions, après avoir fait l'éloge de la foi de Veuillot et avoir admis jusqu'à un certain point la raison d'être de sa polémique violente et sarcastique en France :

Mais en Canada, je crois qu'il est dangereux de donner trop d'importance à cette polémique acerbe et emportée, et de la représenter comme l'expression la plus pure et la plus élevée du catholicisme.

"A force de s'entendre dire qu'on est janséniste, a dit l'illustre Royer-Collard, on finit par avoir envie de l'être."

"On crie tant à l'ennemi, a dit un autre écrivain, qu'on finit par le faire venir," etc., etc.

Nous fûmes vertement réprimandés pour avoir osé dire de telles choses; on nous classa parmi les catholiques libéraux ou gallicans, et on alla même jusqu'à nous accuser d'avoir tronqué la lettre de Mgr Fioromonti. Préférant servir la réputation de Veuillot que les intérêts de l'Eglise, on voulut détruire l'effet des paroles du St. Siège par une accusation blessante contre notre bonne foi. On aurait dit que nous avions commis un grand crime en faisant croire à nos lecteurs que le souverain pontife avait conseillé la charité et la douceur aux journalistes catholiques.

Si nous avions dit que le souverain pontife avait conseillé la violence, la guerre à mort par l'épée ou le fusil, lorsque la plume ne suffirait pas, on n'aurait pas protesté avec autant d'énergie, on aurait sans doute laissé croire que le pape aurait bien pu dire cela.

Cette fois, que va-t-on dire? Nous avons déjà exprimé, en riant, l'opinion que si certains catholiques avaient à choisir entre Pie IX et Louis Veuillot, ils seraient fort embarrassés, mais nous espérons qu'à la charité que le souverain pontife leur recommande, joignant l'humilité qu'il conseille à leurs adversaires, et qu'ils possèdent, ils comprendront qu'on peut être bon catholique sans pourfendre tous les infidèles.

Quoiqu'il en soit nous avouons que M. Veuillot nous paraît exagérer les conséquences des conseils que le souverain pontife a donnés d'une manière générale aux catholiques de France, et que sa soumission ressemble trop à la colère d'Achille se retirant sous sa tente.

Se croire forcé par ces conseils de priver l'église de son talent et de ses secours, est une interprétation erronée de l'intention du souverain pontife et une résolution peu chrétienne. Cela ressemble trop à de la tactique, au désir de se faire inviter à continuer son œuvre. Rome qui apprécie le dévouement et le talent que M. Veuillot met au service de l'église depuis quarante ans et qui n'a voulu que rendre son œuvre plus utile, acquiescera sans doute à ce désir, elle dira au grand polémiste de continuer, mais avec plus de douceur et de modération. Et M. Veuillot reprendra la plume, mais il aurait pu se dispenser de la jeter à terre, quand on lui disait simplement de la polir.

Dans tous les cas, il est heureux que le souverain pontife ait jugé à propos de déclarer que la charité est une bonne chose et que l'exagération est un danger. Il y a beaucoup de gens en Canada qui ne se doutaient pas de cela, et pourtant si le souverain pontife a cru devoir se servir d'une expression si sévère à l'égard de leur maître, que n'aurait-il pas dit d'eux, s'il eut été appelé à juger leur conduite? Car on pouvait croire au moins que la manière de parler de Veuillot avait sa raison d'être en France, dans un pays où l'impunité règne par le sarcasme et l'ironie, mais ici en Canada quelle différence dans la situation et dans les hommes!

Qu'aurait-il dit s'il eut appris que des catholiques, ici, ont été vilipendés, parce qu'ils ont osé dire, comme Sa Sainteté, que la religion doit être douce et charitable.

Au moment où nous traçons ces lignes, on nous apprend que les disciples de M. Veuillot ne voient rien qui concerne leur maître dans l'allocation du souverain pontife, et qu'ils disent même que ce qu'il interprète lui-même comme une condamnation, va se changer en un brillant triomphe.

Ce qui nous surprend, c'est que ces messieurs se mettent tant en colère, chaque fois, que le souverain pontife prêche aux catholiques la charité et la douceur. Ce n'est

pourtant pas un si grand crime et Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, s'est souvent permis de prêcher la même chose.

Que M. Veuillot prenne tout le blâme pour lui, il a tort sans doute, mais qu'on l'en délivre complètement c'est absurde, car enfin on ne peut pas nier que Veuillot soit le chef du parti auquel le souverain pontife conseille la charité.

Mais non, c'est toujours la même tactique, on aime mieux faire croire que le pape n'a pu donner un bon conseil que de laisser planer le moindre soupçon sur l'infailibilité de Veuillot.

Le *Journal des Trois-Rivières* n'a encore rien dit; il est vrai que cela ne le regarde pas, M. Routhier, non plus.

L. O. DAVID.

#### LE PRINTEMPS.

Respectueusement dédié à Madame PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

L'hiver qui recouvrait de son voile de glace  
Nos coteaux, nos vallons,  
Comme un drap mortuaire étendu sur la face  
Des morts que nous pleurons,  
Au soleil s'est fondu comme une molle cire.  
Sur l'aride forêt  
L'on ne voit plus au loin le blanc frimas reluire  
Comme un léger duvet.  
Les brouillards qui traînaient leurs longues robes grises  
Sur la cime des bois  
Au souffle parfumé des matinales brises  
S'envolent à la fois;  
Et les échos joyeux de leurs grottes profondes  
Sortent tout triomphants,  
Et l'on entend partout le murmure des ondes  
Et les cris des enfants.

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

Et la terre, déjà, de fleurs est étoilée  
Comme l'azur du ciel.  
Et déjà l'on entend sous la cime voilée  
Un concert éternel.  
Le gazon reverdit sous les pieds qui le foulent  
Et les champs labourés  
Paraissent jusqu'au loin comme des flots qui roulent  
Vers des bords empourprés.  
Le chant du laboureur qui revient de l'ouvrage  
Au coucher du soleil,  
Le murmure du vent, les soupirs du feuillage,  
Le bruit du flot vermeil  
Qui déchire aux cailloux son éclatante écume,  
Le nuage argenté  
Et le grillon mutin sur le sillon qui fume,  
Tout est plein de gaieté!

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

Une molle vapeur, comme un rideau de soie,  
S'élève le matin  
Du fond de la vallée où la rose déploie  
Sa robe de satin.  
Et l'on voit à travers ces nappes diaphanes  
Flotter, comme dans l'eau,  
Les profils indécis des flexibles lianes  
Et du pâle bouleau.  
Ainsi de l'avenir l'anxieuse jeunesse  
Croît parfois entrevoir  
Les contours incertains, la forme enchanteresse,  
Quand l'amour ou l'espoir,  
Comme un rayon de feu, comme une douce haleine,  
Pénètrent le rideau  
Tombé devant les yeux de la sagesse humaine  
Depuis l'humble berceau.

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

Mille arbustes nouveaux, mille nouvelles plantes  
Surgissent du sol nu:  
Le printemps leur a fait des promesses brillantes,  
Mais, l'automne venu,  
En vain l'on cherchera la trace d'un grand nombre:  
Ainsi pour les humains.  
Quand le soir de la vie étend au loin son ombre  
Sur les tristes chemins,  
Ceux qui restent debout retournent en arrière  
Des regards superflus!  
La route est recouverte, hélas! de la poussière  
De ceux qui ne sont plus!  
Un besoin de soleil ou des feux implacables,  
L'onde ou les aquilons  
Ont fait périr beaucoup de ces fleurs adorables  
Dont les jours semblaient longs!

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

Il est doux maintenant de reprendre les courses  
Sur les coteaux lointains,  
De s'asseoir et prier au bord des fraîches sources,  
Sous le dôme des pins;  
Il est doux d'écouter les rossignols, les merles,  
Et les grives dans le buisson  
Égrenant, tour à tour, comme un collier de perles,  
Leur vibrante chanson.  
Le soleil qui descend derrière les nuages  
Jette un ruban de feu,  
Une auréole d'or au front des monts sauvages  
Et du grand fleuve bleu:  
Ces gerbes de rayons, ces ardentées trainées  
Qui descendent des cieux,  
Sont comme un souvenir de leurs jeunes années  
Pour ceux qui se font vieux.

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

Et la gaieté renait dans l'obscur chaumière  
Que l'hiver désolait:  
A travers les carreaux, maintenant, la lumière  
Laisse entrer un reflet.  
Qu'importe qu'au foyer toute flamme soit morte,  
Le soleil est bien chaud.  
Pour ranimer son fils la mère ouvre la porte  
A ce rayon d'en haut.  
Et tous les cœurs brisés de la pauvre famille  
Qui trouvait le ciel dur  
Quand la bise emportait la fleur de la charmillie  
Et le dernier fruit mûr,  
Bien joyeux aujourd'hui que revient l'espérance  
Montent vers le Seigneur:  
Ils n'ont plus souvenir des jours de la souffrance  
Au retour du bonheur!

Salut! printemps fécond. Tu souris à la terre;  
Tu rends au pré ses fleurs, au bois son vert manteau;  
Mais tu ne saurais rendre à la plaintive mère,  
Printemps si beau,  
Par tes effluves embaumées,  
Ses jeunes filles bien-aimées  
Qui dorment au tombeau!

PAMPHILE LEMAY.

#### UN PRÉSIDENT EN HERBE.

On sait qu'il y a des symptômes de division dans le parti républicain aux Etats-Unis, et qu'un grand nombre d'honnêtes gens des deux partis voudraient opérer une réaction salutaire en faveur de l'honnêteté dans l'administration des affaires publiques.

Mieux vaudrait, dit le *Courrier des Etats-Unis*, qu'un nouveau parti solide, compact, sortit des débris des deux autres, qui ont fait leur temps et ont, l'un autant que l'autre, besoin de se refondre et de se retremper. M. Adams paraît être le candidat dont le nom est le plus propre à opérer ce rapprochement, et, quand à nous, nous souhaitons ardemment qu'il se trouve dans la Convention de Cincinnati assez de sens et de patriotisme pour qu'il soit offert officiellement au choix du pays.

Le nom d'Adams est un de ceux qui ont le plus d'autorité aux Etats-Unis. Le premier des Adams qui l'a porté avec éclat fut John, qui fut l'un des plus ardents à saluer le premier coup de canon de la révolution américaine. Il fut l'un des signataires de la Déclaration d'Indépendance, et vice-Président avec Washington pendant deux sessions; il fut le second président de la République.

Le second fut John Quincy Adams, successivement ministre à Berlin, à St.-Petersbourg, commissaire de la paix à Gand, ministre à la cour de St.-James, et finalement le sixième président des Etats-Unis, nommé par la Chambre des représentants, le collège électoral n'ayant pas pu s'entendre pour donner une majorité à aucun des trois candidats, Adams, Clay et Jackson.

Le troisième, Charles Francis, fut le représentant des Etats-Unis en Angleterre pendant la guerre de la sécession, et il a rempli ce poste difficile avec une distinction telle que les intérêts du pays n'auraient pu être en meilleures mains.

Enfin le quatrième porte le nom de son grand-père, John Quincy. Il n'a paru sur la scène de la vie publique qu'à l'occasion de deux élections au poste de gouverneur du Massachusetts, où il a échoué, jusqu'au moment où il a été désigné par le président Grant pour aller représenter les Etats-Unis à Genève, en qualité de commissaire à la conférence internationale à laquelle sont déferés les débats relatifs au traité de Washington, et spécialement aux réclamations de l'Alabama. On connaît la lettre qu'a écrite M. Adams au moment où il partait pour se rendre à son poste. A l'estime qu'inspirent ses mérites personnels et au prestige de sa famille, cette lettre, répétée par tous les échos de la presse, a ajouté une popularité de bon aloi, celle que méritent l'honnêteté et le patriotisme servis par une noble intelligence et par un haut sentiment de la dignité humaine.

#### DE CHARETTE.

##### UN MARIAGE INTÉRESSANT.

On lit dans l'*Etoile* d'Angers :

De nombreux amis assistaient avant-hier, dans l'église de Couffé, au mariage de Mlle Michelle de Charette avec M. le vicomte Harscouët de Kérigant.

Les témoins étaient, pour Mlle de Charette, M. le comte

Edouard de Monti, le représentant si digne de M. le comte de Chambord, et M. le général de Sonis, qui, retenu par son état de souffrance, s'était fait remplacer par M. le prince Charles de Lucinge.

Le marié avait pour témoins M. le comte Harscouët de Kérigant, de Rennes, et M. Le Maignan de la Verrerie.

On sait que M. le comte Harscouët de Kérigant, aide-de-camp du général de Charette, a sa part de renommée dans tous les glorieux faits d'armes, dans tous les services rendus à l'Église et à la France par l'illustre chef des zouaves pontificaux.

Les mariés revinrent au château de la Contrie, au milieu de toute la population qui se pressait sur leur passage pour les saluer.

Plus de cinq cents paysans invités sont venus s'asseoir aux longues tables préparées en plein air et prendre part à cette joyeuse fête. favorisée, on peut dire, par le premier beau jour.

Deux cents malheureux, appelés de tous les points de la contrée, avaient aussi leur bonne place marquée au festin nuptial.

Les premiers toasts ont été portés, l'un par M. le général de Charette : "A Pie IX !" l'autre par M. le comte Edouard de Monti : "A Henri V !"

Après un hommage rendu au dévouement du glorieux général de Sonis et des autres témoins, M. Athanase de Charette a porté un toast à M. le comte de Monti, qui a répondu en ces termes :

" Mon bien cher général,

" Je te remercie du toast que tu viens de me porter, et l'accepte avec d'autant plus de gratitude que je comprends davantage qu'il s'adresse bien plus au roi, mon maître, qu'à ton vieux cousin.

" Je remercie ta bonne mère d'avoir pensé à moi à l'occasion de cette fête de famille. En m'invitant de servir de témoin officiel aux noces de ta sœur, elle a voulu donner au vieux Jacobite, toujours et partout fidèle, à l'ancien aide-de-camp, à l'ami de ton père, une preuve bien flatteuse pour moi d'affection et de sympathie.

" Ah ! puisque le nom de ton noble père s'est échappé de mon cœur et de mes lèvres, laisse-moi te dire, sans toutefois attrister ce beau jour, combien il eût été heureux d'assister, lui aussi, au mariage de sa fille ! combien, surtout, il eût été fier d'applaudir à ta belle conduite, à celle de tes frères et à l'admirable dévouement de sa digne compagne, si Dieu le lui avait permis !

" Je bois à ta santé, mon cher général, à celle de ta mère, à celle de tes frères et de tes sœurs. . . Et, en parlant de toi, je t'associe, dans ma pensée, à tous ces braves jeunes gens que tu as animés, encouragés par ton exemple, quand l'heure des combats et des périls a sonné. . . et qui ont constamment soutenu tes efforts par leur abnégation, par leur esprit de discipline et par leur indomptable énergie.

" J'honore tout particulièrement dans ta personne ceux qui ne sont plus ; j'honore les blessés, les mutilés qui m'écoutent ici, et qui, comme toi, ont versé leur sang pour Dieu et pour la France.

" Oui, messieurs, buvons au général de Charette et à ses glorieux soldats !

" Vive le général de Charette !

" Vivent les zouaves pontificaux ! "

#### PORTRAIT DE L'ANTECHRIST PAR LA SŒUR NATIVITÉ QUI A FAIT DES PRÉDICTIONS REMARQUABLES.

" Quant à sa personne, Jésus-Christ m'a fait voir qu'il l'avait mise au nombre des hommes rachetés de son sang, et qu'il lui accorderait, dès son enfance, toutes les grâces nécessaires, et même des grâces prévenantes et extraordinaires dans l'ordre du salut.

" Dans un âge plus avancé, il ne lui refusera pas les grâces fortes de conversion, dont il abusera comme des premières : je vois qu'il les tournera toutes contre lui-même par un abus outrageant, par une résistance opiniâtre et superbe qui le conduira au comble de l'aveuglement de l'esprit et du cœur ; il méprisera tous les avis et les bons exemples de ses amis ; il étouffera tous les remords de sa conscience ; il foulera aux pieds tous les moyens par lesquels le ciel tentera de le rappeler, sans jamais vouloir se rendre à la voix de Dieu, qui, de son côté, l'abandonnera enfin à son sens réprouvé, aussi bien que ses complices.

" Quand ce méchant paraîtra sur la terre, tout l'orgueil, toute la malice de l'Ange rebelle et de ses complices y paraîtront avec lui : Il semble qu'il sera accompagné de tout l'enfer et suivi de tous les crimes.

" Je l'instruirai, dit Satan, et le prendrai sous ma conduite dès son enfance ; il n'aura pas dix ans qu'il sera plus puissant, plus savant que vous tous. . . Dès ce même âge de dix ans, je le promènerai dans les airs, je lui ferai voir tous les royaumes et tous les empires de la terre. Je le ferai maître du monde. . . Il sera savant parfait dans l'art de la guerre. Enfin j'en ferai un dieu qui sera adoré comme le Messie attendu. Il n'agira dans toute sa pleine puissance qu'à l'âge de trente ans ; mais avant ce temps-là il fera valoir ses talents dans le secret."

" Je ne puis marquer ici, ajoute la Sœur, tout ce qu'on dira de plus flatteur et de plus accompli sur sa personne, sur sa beauté, sur ses richesses. Il sera comme entouré d'une clarté divine plus brillante que le soleil ; il paraîtra accompagné d'une cour céleste d'anges qui marcheront à sa suite. Des légions entières d'anges lui rendront des hommages comme à leur roi, et l'adoreront comme le vrai Dieu tout-puissant et le Messie tant désiré. Ce seront autant de démons qui, sous la figure des anges de lumière, prophétiseront la venue de cet homme d'iniquité. Tous les suppôts de ce malheureux enfant de perdition se rassembleront autour de leur chef pour faire la guerre à l'Éternel. Jésus-Christ, alors, semblera leur dire ce qu'il dit aux satellites de Judas qui vinrent le prendre au jardin des Olivives : " Votre heure est venue : la puissance des ténèbres va étendre son empire. . . Et il leur permettra de pousser leur malice jusqu'au point qu'il a marqué, et il a dessein de les arrêter sans qu'ils puissent jamais passer au-delà."

Mardi soir, l'Université-Laval célébrait avec éclat, le 250me anniversaire de la naissance de Mgr de Laval.

Un seul discours de circonstance a été prononcé par M. Samuel Pouliot, élève en médecine. M. Pouliot a parlé avec une sobriété et une mesure qui ont produit la meilleure impression.

Mgr l'Archevêque, MM. les Consuls de France, d'Espagne et des États-Unis ainsi que les principaux citoyens de la ville y assistaient. — *Canadien.*

#### FAITS DIVERS.

**SUICIDE.**— Au nombre des passagers du steamer *Atlantic*, parti de Liverpool le 18 courant, se trouvait un boulanger irlandais, nommé McKay âgé de 26 ans, et sa fiancée, miss Linsley, avec laquelle il devait se marier après la traversée. McKay se lia promptement avec les boulangers du navire et leur offrit—ce qu'ils s'empressèrent d'accepter—de les aider à pétrir le pain pendant le voyage. Le samedi soir, pendant que l'irlandais travaillait avec ses nouveaux compagnons, il y eut un gros temps et l'*Atlantic* embarqua plusieurs lames. McKay qui se trouvait sur mer pour la première fois de sa vie, fut passablement effrayé, et ses camarades, s'en apercevant, résolurent par un accord tacite de s'amuser à ses dépens. En conséquence, leur conversation devint lugubre.—Nous n'en réchapperons pas, disait l'un.—Une voie d'eau s'est déclarée, reprenait un second.—Dans une heure nous serons avec les requins, ajoutait un troisième. Ces prédictions, que McKay prenait au sérieux, portèrent au comble son anxiété, et il sortit sur le pont en proie à une surexcitation extraordinaire, mais il rencontra le frère de sa fiancée, qui à force de lui affirmer qu'il n'y avait pas de danger, parvint à le rassurer.

Le lendemain, dimanche 21, McKay étant dans la cuisine, vers 6 heures et demie du soir, le temps devint encore plus mauvais que la veille, le steamer se mit à rouler avec violence, et les employés ne manquèrent pas de recommencer leurs sinistres plaisanteries. McKay écouta un moment avec un calme apparent, puis, comme saisi d'une terreur subite, sauta sur ses pieds en criant :—Puis-je sortir ?—Certainement, personne ne songe à vous en empêcher, répondit son interlocuteur assez étonné de cette brusque interpellation. Aussitôt McKay sortit, courut sur le pont comme un fou et avant que personne eût pu soupçonner son dessein, s'élança au milieu des vagues.

Ce qui est incompréhensible, c'est que des trois hommes témoins de cet acte de folie, aucun n'eut l'idée de pousser le cri traditionnel : Un homme à la mer ! Ce n'est qu'assez longtemps après que l'un d'eux se décida à aller trouver le capitaine pour lui apprendre ce qui était arrivé. Il ne fallut plus songer à essayer de sauver le malheureux McKay, dont le corps n'a plus été revu depuis le moment où il s'est jeté à l'eau.

En apprenant la mort de son fiancé, miss Linsley a donné des signes du plus violent désespoir et a accablé de malédictions les trois hommes qui avaient eu la bêtise de le laisser noyer sans rien tenter pour le secourir. Si on ne l'eût empêchée de force, la pauvre fille aurait été rejoindre sous les vagues celui dont elle devait prochainement porter le nom.

**GRANDEUR DE LONDRES.**—Le dernier recensement de Londres porte sa population à 3,883,092 âmes. Cette immense multitude excède la population réunie de New-York, Philadelphie, Brooklyn, Saint-Louis, Chicago, Baltimore, Cincinnati, Boston, Nouvelle-Orléans, San Francisco, Buffalo et Rochester. Il faut 777,000 maisons pour loger ce monde, qui consomme annuellement 4,480,000 barils de fleur, 440,000 roast beef, 2,975,000 moutons, 49,000 veaux, 61,250 porcs, etc. Un seul marché fournit annuellement 7,043,750 pièces de gibier. Tout cela, avec 5,200,000 saumons sans tenir compte des autres espèces de poissons, est arrosé par 75,600,000 gallons de bière et de porter, 4,500,000 gallons de spiritueux, et 113,750 tonneaux de vin.

Pour remplir ses jarres de lait et de crème, il faut 22,750 vaches ; pour éclairer ses rues pendant la nuit, il faut 630,000 becs de gaz, consommant toutes les vingt-quatre heures 22,270,000 pieds cubes de gaz. Son système d'aqueduc fournit la quantité énorme de 77,670,824 gallons d'eau par jour, tandis que son système d'égoût transporte 16,629,690 pieds cubes de matières putrides.

Pour chauffer ses habitants, une flotte de 1880 bâtiments y apportent annuellement, sans tenir compte des chemins de fer, 250,000 tonnes de charbon. La fumée produite par cette immense quantité de charbon est quelquefois si épaisse qu'elle est visible à 36 milles de la ville. Pour habiller cette multitude il y a 4,160 tailleurs, 50,400 cordonniers, près de 70,000 modistes et couturières, et 267,500 domestiques. Les rues de la métropole sont au nombre d'environ 2,900 et, mis ensemble, formeraient une étendue d'environ 4,000 milles. Les principales de ces rues sont sillonnées par environ 1,500 omnibus et 4,000 cabs, outre les voitures particulières employant en tout 50,000 chevaux.

**L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.**—Mgr Dupanloup est, une fois de plus, le héros de la situation. Le grand évêque français vient de montrer de nouveau que l'Église ne se contente pas d'enseigner le patriotisme comme un grand devoir, mais qu'elle sait le patrioter elle-même, en toute occasion, aussi bien dans un parlement que sur un champ de bataille. La biographie de l'illustre prélat a été écrite vingt fois et chacun la connaît au moins dans ses traits généraux : je voudrais donner ici quelques détails intimes destinés à faire connaître plus avant sa personnalité.

L'autre jour, une feuille prétréphobe traitait Mgr d'Orléans d'abbé de cour, ayant trouvé la mitre dans son berceau. C'était là un conte d'organe radical. La vérité c'est que Mgr Dupanloup est le fils d'une simple paysanne des montagnes savoisiennes, femme de cœur et d'énergie, qui sut deviner et développer dans l'enfant les qualités futures de l'homme. Comme beaucoup d'autres illustrations de notre temps, il fut délaissé de son père à sa naissance.

Ce ne fut qu'au moment d'être ordonné prêtre que, pour obéir au règlement ecclésiastique, il obtint de celui-ci la régularisation de son état civil. Son oncle maternel, brave prêtre de campagne, fut son initiateur à la vie religieuse, et c'est à lui qu'il dut d'être envoyé en pension à Paris. La plupart des autres membres de sa famille sont dans la plus humble condition, et l'un des cousins du prélat porte la plaque de commissionnaire dans le faubourg Saint-Germain.

Cathéchiste du comte de Chambord, confesseur de Marie-Amélie, lié d'une étroite amitié avec le duc de Nemours et le comte de Paris, il est un des apôtres les plus ardents de la fusion des deux branches de la famille des Bourbons. L'intermédiaire qui a réconcilié naguère le prince de Talleyrand avec l'Église peut bien mettre d'accord, un jour, les membres de la maison de France. La première besogne était plus difficile. C'est à l'occasion de celle-ci que Royer-Collard, témoin de l'attitude de Mgr Dupanloup, au lit de mort du prince, lui dit cette parole mémorable :

" Monsieur l'abbé, vous êtes un prêtre ! "

Ce mot, peint tout entier l'évêque-député qui a eu, avant-hier, les honneurs de la séance au Parlement de Versailles. Travailleur infatigable, il réduit à merci tous ses secrétaires. Sans besoin de sommeil, la nuit même il en fait veiller un à sa disposition. Sa dictée est d'une promptitude et d'une abondance incroyables. Il parle tout en marchant de long en large dans sa chambre et en mangeant des pastilles de menthe. Sa

correspondance est étendue à l'infini. Il lui arrive de dicter jusqu'à trente lettres dans une matinée. Il n'entretient d'aussi vastes relations épistolaires que pour ménager d'incessantes ressources à toutes les œuvres de charité qu'il patronne. C'est le prélat de France—disons mieux, de l'Europe—qui peut le plus vite trouver le plus d'argent pour une œuvre quelconque.

" J'aurai besoin de cent quatre-vingt mille francs, disait-il un jour, pour achever les travaux de boiserie de ma cathédrale : c'est quatre lettres à écrire demain matin."

Un journal de Tilbourg raconte l'histoire suivante : " Il y a 3 ans, une jeune veuve quitta Tilbourg avec ses quatre enfants, et alla se fixer comme ouvrière dans un village belge sur la frontière, où demeurait sa belle-sœur. Son mari, un ivrogne, l'avait plongée dans la misère, de sorte qu'elle dut travailler nuit et jour pour gagner le pain de ses enfants. Ses forces furent bientôt épuisées, et la mort mit fin à sa triste vie. La belle-sœur, pauvre aussi, plaça les enfants chez des paysans, en des villages différents, et ces enfants se perdirent de vue. La plus jeune des filles arriva chez un cultivateur, tenant cabaret, et qui était boulanger à Tirlemont. Elle avait onze ans lorsqu'elle entra chez Van Akker comme fille d'enfants. Elle était douce, on l'aima, et on ne l'appela plus que Marie Van Akker.

Plus tard, un marchand de bestiaux d'Alost, qui venait souvent à Tirlemont et y logeait chez Van Akker, vit Marie, qui lui plut, et la demanda en mariage. Il fut agréé, et le boulanger consentit à l'union. On fixa le jour du mariage à la fin de janvier et on parla de faire venir les papiers. " Je dois faire venir les miens de Tilbourg," dit le marchand de bestiaux. " Moi aussi," répond la future, et le résultat de la conversation fut qu'ils reconnurent qu'ils étaient frère et sœur. On comprend leur joie, ils s'embrassèrent et décidèrent de ne plus se quitter et de demeurer ensemble à l'avenir.

**LA PRINCESSE CHARLOTTE.**—Cette pauvre femme qui fut l'impératrice Charlotte, est arrivée à la catastrophe finale, et peut-être, à l'heure où paraîtront ces lignes, aura-t-elle cessé d'exister.

Depuis six mois, elle a perdu toute connaissance. Sa prostration est complète ; parfois elle reste inerte et insensible pendant deux ou trois jours, sans qu'il soit possible de lui faire prendre aucun aliment. Et, chose étrange, au milieu des souffrances morales les plus vives, les plus horribles,—car on a beau dire, il y a au fond de l'être, tant que la mort ne l'a pas frappé, un coin du cerveau qui pense et souffre,—au milieu, dis-je, des bouleversements de cette pauvre âme, la nature a fait son œuvre, comme si elle voulait jeter son anathème dans une monstrueuse ironie : la princesse, envahie par la lymphie, est devenue énorme.

Ainsi, cette pauvre femme, coupable peut-être de trop d'ambition, et qui a entraîné, c'est un fait acquis, l'infortuné Maximilien dans la voie douloureuse, est frappée dans tout ce qui a été elle. Frappée dans son amour pour son mari, le plus honnête et le meilleur des hommes ; frappée dans sa fortune, l'une des plus hautes qu'un être créé puisse rêver ; frappée dans son intelligence, qui était vaste et ouverte à tout ce qui était bon, doux et grand ; frappée jusque dans sa beauté, qui était radieuse, il ne lui reste rien, absolument rien, de ce qui était la créature à l'image et presque l'égal de Dieu.

**ST. GERVAIS.**—Un correspondant donne, en date du 17 avril, quelques détails sur le malheur qui vient de fondre sur la paroisse de St. Gervais. Voici ce qu'il écrit :

" Il est 4 heures et demie du matin. Je vous écris à la lueur de l'incendie. Une grande catastrophe vient de frapper notre belle paroisse de St. Gervais ; l'église, le presbytère et ses dépendances sont devenus la proie des flammes. Quand l'alarme a été donnée, il était environ une heure et demie du matin. On ignore l'origine de l'incendie.

" Pendant cette triste nuit il soufflait un fort vent de nord-ouest, qui poussait la flamme sur le presbytère. Impossible par conséquent de le préserver du désastre, car il n'y avait ici aucune pompe. La maison de M. Thomas Roy, marchand, de cette paroisse, et celle de M. Rhéaume, ont été grandement endommagées, ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on a pu les préserver d'une destruction complète.

" Si le vent eut soufflé dans la direction du nord-est, tout le village eût été détruit. Tous les ornements du culte ont été détruits ; on n'a pu sauver que le ciboire et l'ostensoir.

" On n'a pu sauver de la destruction que la bibliothèque du curé et celle du vicaire, et les argents de la fabrique."

**AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.**—A Montréal, lundi après-midi, on a trouvé, à la station de la Pointe Saint-Charles, une grande boîte renfermant les cadavres de deux personnes du sexe féminin, âgées respectivement de vingt et de 6 ans environ. Cette boîte avait été déposée à la station de la Pointe Lévis, le 20 décembre dernier et y était restée jusqu'au 5 février. A cette époque elle a été expédiée à Montréal et y est demeurée jusqu'à lundi. On suppose que ces corps ont été ainsi mis en botte par des étudiants en médecine. Ils ne portent aucune marque de violence.—*Minerve.*

Un jeune américain poursuivait il y a quelques semaines une demoiselle pour rupture de promesse de mariage. La demoiselle plaida compensation ; elle dit qu'avant de congédier son futur, elle l'avait embrassé et lui avait donné une bouteille d'eau de Floride. Le juge admit la compensation et débouta l'action du plaignant.

On lit dans le *Bristol Observer* :

Un boucher habitant un port du comté de Yorkshire a voulu montrer son habileté de la manière suivante :

La capitaine d'un navire français mouillé dans la rivière, s'étant rendu à la ville pour y acheter du bœuf, entra dans la boutique de ce boucher. On se mit à causer d'affaires, et le boucher et son chaland devinrent bientôt très amicaux.

Le premier se mit à parler de cognac de contrebande. Le Français mordit à l'hameçon, et ils tombèrent bientôt d'accord : échange du bœuf contre le brandy. Le bœuf fut envoyé de suite à bord, et l'on convint que le boucher viendrait chercher le brandy pendant la nuit.

Quand le boucher se mit à table, sa femme fut frappée de son air de contentement et lui en demanda la cause :

—Eh bien ! dit-il, j'ai échangé du bœuf contre du brandy avec un Français ; et, au lieu d'aller chercher le brandy, je vais aller informer les agents de la douane et je toucherai 50 livres, et au moment où je devrai aller chercher le brandy, j'emmennerai avec moi les agents et nous effectuerons la saisie.

—Voilà un bon tour, répondit-elle.

Suivant ce qui avait été arrêté, le boucher et les douaniers partirent au moment convenu pour se rendre à bord du navire, mais, hélas ! le Français, le navire, le bœuf, tout avait disparu !

## VOIX CHAMPÊTRES.

## DANS LA PLAINE.

J'ai connu dans la plaine  
Une enfant  
Toujours gaie et sereine,  
Et courant.

Don que le ciel envoie  
Pour charmer,  
L'enfant était la joie  
Du foyer.

Elle allait triomphante  
Dans les blés,  
Courait la chèvre errante  
Dans nos prés ;

Foulait d'un pied folâtre  
Les épis  
Où dispersait du pâtre  
Les brebis.

Puis courait au rivage  
Pour ravir  
Quelque rose sauvage  
Au zéphyr ;

Baignait sa jambe frêle  
Dans les flots,  
Jouait riieuse et belle  
Sur les eaux.

Quelquefois la fillette  
Se penchait  
Sur l'onde et la Coquette,  
Souriait !

.....

.....

Mais depuis, la fillette  
A grandi,  
Sa figure coquette  
A pâli.

Sa figure moins rose  
Laisse voir  
Plus de penser morose  
Que d'espoir.

Elle ne va plus guère  
Au hameau  
Remplacer une mère  
Au berceau.

Non ! ce n'est plus la même  
Maintenant.  
Le pauvre aussi ne l'aime  
Pas autant.

Car elle va superbe,  
Le front haut,  
Et ne foule plus l'herbe  
Du préau.

Oubliant et jeunesse  
Et chansons,  
Elle rêve richesse  
Et garçons !

.....

.....

Et moi qui l'ai connue  
Dans les champs,  
Je pleure l'ingénue  
De treize ans !

M. J. A. POISSON.

Arthabaskaville.

## REVUE ÉTRANGÈRE

## FRANCE.

L'Assemblée nationale a discuté chaudement un projet de loi concernant l'organisation d'un Conseil d'Etat, et a refusé par un vote de 353 contre 322, de permettre au Président de nommer les membres de ce conseil.

M. Thiers est irrité contre l'Assemblée qui n'a pas voulu lui permettre de nommer les membres du conseil d'Etat. Le gouvernement doit demander à l'Assemblée de reconsidérer son vote, et si elle refuse, M. Dufaure résignera probablement.

## CAPITULATIONS.

Le général Cissey, ministre de la guerre, a informé la commission de l'Assemblée, que le gouvernement avait décidé de traduire le maréchal Bazaine devant une cour martiale. Il s'oppose à la publication du rapport de la commission des capitulations, parce qu'il a prétendu que si la correspondance que ce rapport signale entre Bazaine et le prince Frédéric-Charles était rendue publique, elle nuirait aux négociations entamées avec l'Allemagne pour la libération du territoire français.

La commission insiste sur la mise en accusation du général Wimpffen, dans l'espoir d'exposer par là la conduite de Napoléon à Sedan. Le général a protesté contre l'injustice de la Commission à son égard et a notifié le gouvernement qu'on pouvait rayer son nom des cadres de l'armée.

L'ambassadeur prussien a eu une longue entrevue, avec M. Thiers. Il a donné au président les assurances les plus positives des bonnes dispositions de l'Allemagne, et a démenti les données du *Daily Telegraph*, de Londres.

Gambetta continue ses excursions politiques à travers la France. Il proclame partout qu'il faut une dissolution de l'Assemblée nationale et des élections générales pour connaître la volonté de la nation au sujet de la forme future du gouvernement.

## ANGLETERRE.

Londres, 3.—Le *Times* en discutant l'attitude prise par le Canada au sujet du Traité de Washington, censure quelque peu la conduite du gouvernement impérial envers la Puissance Canadienne, et dit que l'Angleterre ferait un acte profitable au

monde entier, en dispensant le Canada de son allégeance à la mère-patrie.

Le débat sur le bill pour empêcher les assemblées illégales, a été très violent.

La motion était pour la seconde lecture du bill.

Plusieurs membres Irlandais ont pris occasion de prononcer des discours défendant le *Home Rule*.

Le marquis de Harthington, stigmatisa le *Home Rule*, et dit que cette institution avait beaucoup d'analogie avec la confrérie féniennne.

Sir Isaac Butt déclara qu'il était membre du *Home Rule*, mais il affirma qu'il n'était pas fénienn, comme l'avait insinué le marquis de Harthington, auquel il demanda réparation.

Il ajouta que l'Irlande serait un danger pour l'Empire, tant qu'on en ne lui rendrait pas son ancien parlement et une législation locale et nationale comme celle que possède chaque Etat des États-Unis.

## ESPAGNE.

On mande de Madrid que le Pape a écrit une lettre au senor Zorilla au sujet des relations entre l'Espagne et le Saint-Siège. Sa Sainteté dit que si l'Espagne désire se réconcilier avec l'Eglise, elle doit modifier le principe de la liberté religieuse. L'éducation doit être confiée aux prêtres et les mariages civils doivent être abolis.

On dit que les insurgés carlistes ont été défaits et qu'ils ont été rejetés sur le territoire français, où ils ont été désarmés.

## ITALIE.

On ne lira pas sans intérêt le récit de l'éruption du Vésuve tel que donné par les dépêches.

Naples, 29 avril.—Un bruit pareil à celui du tonnerre accompagna les décharges du mont Vésuve. Le vent souffle aujourd'hui dans notre direction, chassant au-dessus de la ville d'épais nuages de fumée et de cendres. Les cendres tombent dans les rues comme de la neige ; il y en a déjà deux ou trois pouces d'épaisseur. Les grondements continuent à l'intérieur du volcan, mais il ne s'est pas formé de nouveaux cratères et la lave a cessé de couler.

2 heures après-midi.—Une pluie de sable a succédé à la pluie de cendres de ce matin. L'éruption est maintenant accompagnée de terribles phénomènes électriques. Des éclairs s'élancent incessamment du sommet du volcan, et les tremblements de la montagne sont plus violents et plus fréquents. Le grondement souterrain est continu. Les cendres, les cailloux et les scories tombent en grande quantité sur la ville de Massa-di-Somma, dont toute la population s'est enfuie.

Naples, 1er mai.—L'éruption du Vésuve n'a causé aucune espèce de dommage à la ville de Naples, bien qu'on y ait ressenti de fréquentes secousses du sol et qu'il y ait eu des pluies de cendres provenant du volcan. La cendre tombée en cette ville atteint plusieurs pouces d'épaisseur. L'éruption a sensiblement diminué de violence, et il est probable qu'elle aura bientôt cessé entièrement. Les habitants des divers villages situés au pied de la montagne sont rentrés dans leurs foyers, qu'ils avaient désertés à l'approche de la lave, et ont repris leurs travaux.

VÉRITABLE HÉROÏSME.—Deux gentilshommes, le marquis de Valaise et le comte de Méric, qui avaient été élevés ensemble, passaient pour les meilleurs amis du monde. Ils étaient tous deux regardés comme deux types parfaits de l'amitié, de l'honneur et de la sensibilité. Jamais un nuage n'avait obscurci leurs relations.

Un jour, cependant, qu'ils avaient festoyé largement, ils entrèrent dans un café et jouèrent au *backgammon*. Le marquis gagna successivement plusieurs parties et plaisanta son ami sur son peu de chance. Le comte perdit patience et avertit le marquis de cesser ses plaisanteries. Le marquis ayant gagné une nouvelle partie, le comte se leva furieux et jeta la boîte et les dés à la figure du marquis.

Les assistants épouvantés s'attendaient à les voir se ruer l'un sur l'autre l'épée à la main.

—« Messieurs, dit le marquis insulté, je suis Français, soldat et ami. J'ai reçu un affront d'un Français, d'un soldat et d'un ami. Je connais les lois de l'honneur et je vais leur obéir. Ceux qui me regardent se demandent pourquoi je tarde à venger cette injure qui vient de m'être faite ; mais, messieurs, mon cœur est enraciné dans celui de cet homme. Notre éducation est semblable, nos principes sont les mêmes et notre amitié date de notre enfance ; néanmoins, Français, j'obéirai aux lois de l'honneur et de la France, je frapperai mon ancien ami au cœur ! »

A ces mots, il entoura de ses bras le cou de son ami, en disant : « Mon cher de Méric, je te pardonnerai si tu veux me pardonner de t'avoir irrité par mes plaisanteries ! »

—« Et maintenant, messieurs, ajouta-t-il, en s'adressant aux assistants, bien que j'aie interprété les lois de l'honneur à ma manière, s'il y a un seul Français qui ose douter de mon courage et croire que je puisse recevoir une injure sans avoir la disposition de la ressentir, mon épée est à mon côté pour punir un affront, mais non pour assassiner un ami pour lequel je mourrais, et qui est là confus, plein de courage et prêt à défier toute la salle au combat, si un seul homme ose trouver à redire à la tournure qu'a pris cette affaire. »

Quelques lignes charmantes de M. Saint-Marc-Girardin sur le journalisme :

Le journal, son nom le dit, est chose éphémère. De l'article le plus ingénieux et le plus éloquent, que reste-t-il après huit jours ? Un vague souvenir. Qu'en reste-t-il au bout d'un mois ? Ce qui reste d'une torche qui se consume en éclairant ; *dilapsam cineres facem*, un peu de poussière que dissipe le vent. Comme l'avocat, comme l'acteur, le journalisme n'est qu'un roi de théâtre. Sur la scène, il est tout-puissant ; on l'écoute, on l'applaudit ; au besoin même on le siffle et on l'insulte ; la toile tombe, on l'oublie ; ceux qui lui empruntent ses idées ou se parent de son esprit ne sont pas d'ordinaire les moins ingrâtes. Un journaliste, cela ne compte pas dans le monde. Pour gouverner les choses et les hommes, parlez-moi de ceux qui n'ont jamais étudié et qui savent tout sans avoir rien appris. Cela s'appelle la politique du bon sens.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

Il y a eu une charmante fête de famille au Collège Nicolet, samedi dernier, à l'occasion du retour d'Europe des Révds, MM. Proulx et Walsh. Comme ces messieurs n'étaient attendus que dans le cours du mois prochain, leur arrivée a causé la plus agréable surprise.

De tous nos touristes canadiens, ces messieurs ont peut-être fait le voyage d'Europe le plus intéressant et le plus complet. Partis au mois de juin dernier, nos deux infatigables voya-

geurs ont parcouru toute l'Europe et une partie de l'Asie, de Queenstown en Irlande, à Jérusalem, en passant par l'Angleterre, la Belgique, la France, la Suisse, l'Italie, la Grèce ; de Stockholm et St. Petersburg, à Madrid, en passant par la Prusse et l'Autriche. Les zouaves apprendront avec le plus grand plaisir qu'ils ont été accueillis avec les plus chaleureuses sympathies par tous nos anciens frères d'armes qu'ils ont rencontrés en Europe.

M. Prentice, de Montréal, est allé à Outaouais soumettre au ministre de la milice, un fusil fabriqué à Edimbourg d'après un modèle inventé par M. Duval, de Laprairie. C'est une arme simple, et qui ne requiert que deux mouvements pour s'en servir. Cette carabine est due à l'invention d'un canadien. Si elle rencontre l'approbation des autorités militaires, on se propose d'établir une manufacture à Montréal pour la fabriquer.

UN NAUFRAGE.—Quinze cultivateurs de la paroisse de St. Irénée, comté de Charlevoix, revenaient du Sud, samedi, dans une goélette chargée de grains qu'ils venaient d'acheter pour ensemençer leurs terres. Ils allaient rejoindre leurs familles bientôt, ils n'étaient qu'à une demi lieue de leur paroisse, lorsque tout-à-coup ils entendirent le craquement des mâts, qui se rompirent instantanément et simultanément. Livrés à la merci du vent qui soulevait les flots d'une manière épouvantable, ils étaient condamnés à périr tous infailliblement. Dieu qui est toujours bon, leur ménageait un secours : une goélette, la *Floride* appartenant à M. Daniel Chouinard, de Rimouski, faisait voile pour Québec. L'apparition d'un pavillon de détresse qu'avait arboré les malheureux naufragés, fit que le capitaine dirigea sa course dans cette direction. En arrivant près de la pauvre goélette demantelée, le capitaine Jean Chouinard leur lança un câble, mais comme les naufragés craignaient d'être renversés par le contre-coup, ils se désaisirent de lamarre. Alors, ce fut un drame impossible à décrire. Ces pauvres gens criaient, pleuraient et appelaient de nouveau. La divine Providence, qui veille sans cesse sur nous, avait permis qu'il y eut à bord de la *Floride* un prêtre pour les secourir dans ce moment périlleux. Ce prêtre était Messire A. P. Séguin, prêtre zélé de Montréal, qui se dévoue aux intérêts de la mission de Moïsic, dans le comté du Saguenay. Le capitaine Chouinard lui dit qu'il n'y avait aucun espoir de les sauver du péril s'il n'y mettait la main. Sur l'invitation du missionnaire de lancer de nouveau sa goélette vers les malheureuses victimes, le capitaine se sentit plus de courage, redoubla d'énergie et fit une nouvelle tentative de sauvetage.

Messire Séguin, le chapeau bas et la main élevée vers la mer, pria Dieu d'exaucer ses vœux. En arrivant à la goélette qui allait disparaître dans les eaux, le calme se fit et l'équipage put recueillir onze des infortunés. Les quatre autres tentèrent de rejoindre la *Floride* avec leur petite embarcation, mais il était trop tard, la mer avait repris son cours, la mer était à son apogée. Plus que jamais elle grondait sous l'effort des vents ; en dépit de sa rage, le capitaine essaya encore une fois de les sauver ; mais ce fut en vain ; alors, le missionnaire de Moïsic leur donna l'absolution générale, tout le monde était à genoux priant et pleurant pour ces victimes qu'un sort malheureux attendait de minute en minute et tout cela se passait sous les yeux de leurs femmes, parents et amis qui les voyaient, du rivage se débattre à la mer et faire des efforts suprêmes pour échapper au danger. Alors le capitaine vit qu'il n'y avait pas de moyen, et reprit sa course vers Québec. Arrivé à Québec, le Rév. M. Séguin, après avoir invité ceux qui avaient échappé au naufrage, se rendit à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire pour y dire une messe d'actions de grâces.—*Le Courrier du Canada* du 30.

## PROSPECTUS D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE DE TOUT LE CANADA.—

C'est le titre d'une circulaire dans laquelle M. J. Johnston, de Montréal, annonce qu'il va publier dans le cours de l'automne prochain, une carte géographique de toute la Puissance du Canada, depuis Vancouver jusqu'à Terre-Neuve. Cette carte sera aussi complète que possible, nouvelles limites, canaux, chemins de fer, chemins de colonisation, cours d'eau, etc., etc., tout y sera. Ce sera un travail précieux qui aura sa place partout ; le plan et le manuscrit ont déjà été approuvés par les hommes les plus compétents.

Le prix sera de \$10 00. Les souscripteurs sont priés de s'adresser à M. J. Johnston, C. E. Montréal, rue Notre-Dame, ou boîte 400 P. O.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi d'une brochure contenant les cours savants donnés par M. l'abbé Benjamin Pâquet, à l'Université-Laval, sur le libéralisme. A bientôt l'appréciation.

Cette brochure est à vendre chez les libraires ; tous ceux qui aiment le beau, le bon et le vrai, devront l'acheter.

## LE VIADUC DE VAREGAS.

La gravure fait comprendre la nature de ce viaduc extraordinaire, dont les trois piliers s'élèvent l'un à 145 pieds, l'autre à 178, et le troisième à 252 pieds. Chaque pilier se compose de douze colonnes en fer, ces colonnes sont en trois morceaux.

## LA CATHÉDRALE DE COLOGNE.

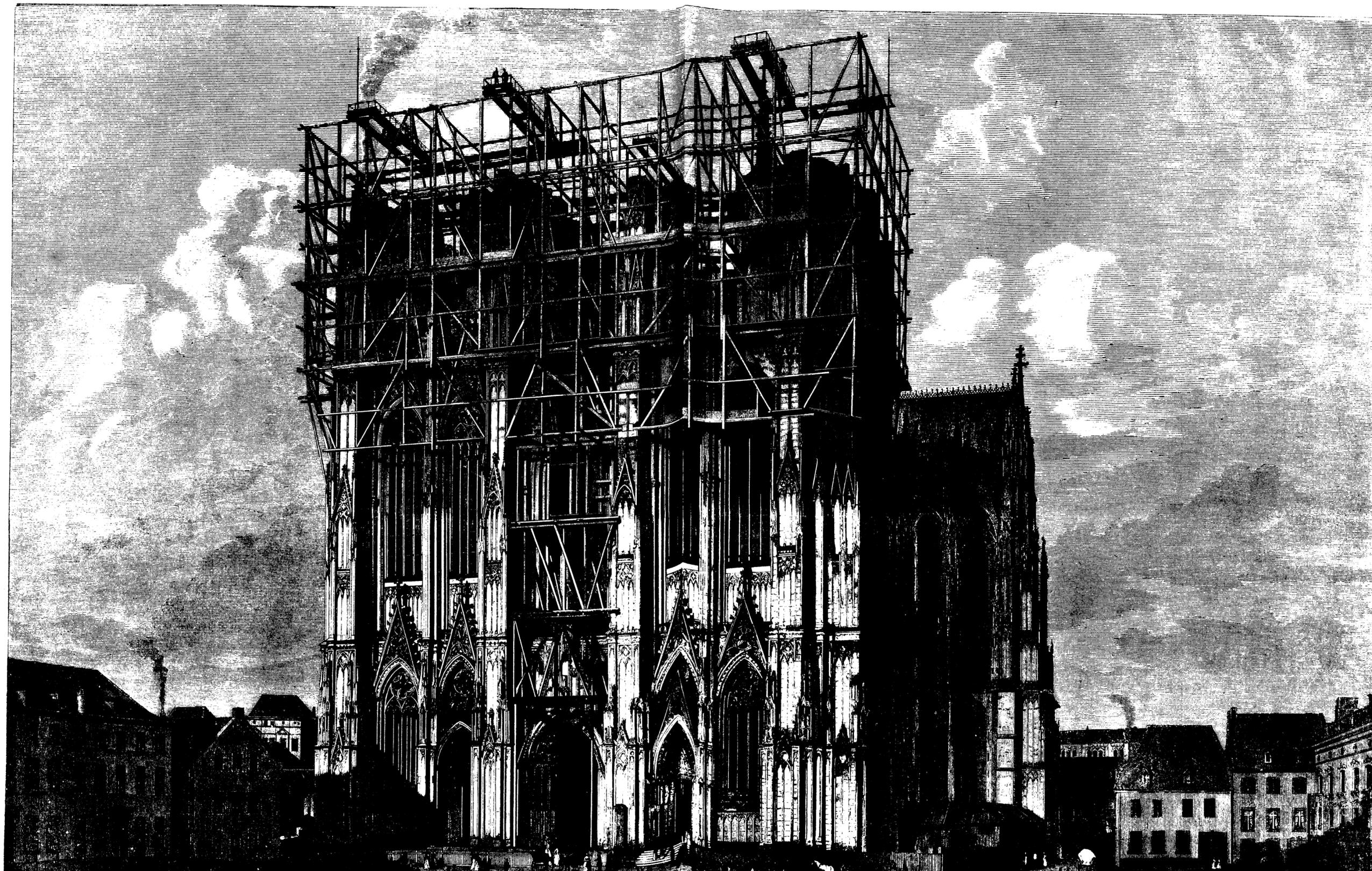
L'un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe. Commencée en 1248 et complétée en 1842. Construite en forme de croix, 500 pieds de long sur 231 de large. La voûte repose sur 100 colonnes dont les quatre centrales ont trente pieds de circonférence. En 1842, le roi de Prusse résolut de compléter ce temple superbe et depuis cette époque on n'a cessé d'y travailler. Seulement pour ces travaux d'achèvement on va dépenser £750,000 sterling.

ENCORE UNE.—Si une femme vous dit :—Non, je ne vous aime pas, attendez encore, tout espoir n'est point perdu. Mais si elle vous dit :—Personne ne fait des vœux plus sincères que moi pour votre bonheur ;—alors.... prenez votre chapeau.

Ce que toute femme désire :—10. un mari ; 20. la fortune ; 30. un bébé ; 40. un voyage d'outre-mer ; 50. une parure plus brillante que celle de ses connaissances ; 60. être flattée ; 70. n'avoir rien à faire ; 80. être belle ; 90. une bonne réputation ; 100. faire impression et sensation ; 110. être invitée à toutes les soirées ; 120. qu'on la croie toujours au-dessus de trente ans.



LE VASE BRISÉ.





LE VIADUC DE VARRUGAS.—CHEMIN DE FER DE LIMA ET OROYA, AU PÉROU

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 9 MAI, 1872.

## SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Lundi, 29 Avril.—La question des écoles catholiques est venue sur le tapis. M. Renaud ayant demandé la correspondance échangée entre le gouvernement Fédéral et les catholiques du Nouveau-Brunswick à propos de la loi passée en 1871 par le Parlement de cette Province, M. Anglin ouvrit le feu contre le Cabinet dans un discours habile et mesuré. Il appuya particulièrement sur deux points : le principe qui a présidé à la Confédération, c'est la protection des droits et privilèges des minorités. En second lieu, la loi de 1858, sans nommer la chose, garantissait aux catholiques du Nouveau-Brunswick des écoles de leur choix ; toutes les sectes avaient le même droit. Il y était même statué qu'aucun enfant ne pouvait être tenu de lire un livre religieux contre le gré ou sans le consentement de ses parents. La loi de 1871 violait cette liberté des catholiques et ils avaient le droit d'invoquer la section 93 de l'Acte Constitutionnel de 1867.

Sir John et Sir George répondirent. A leur avis, l'acte du Nouveau-Brunswick est fort regrettable et n'aurait jamais dû être passé. Ils trouvent juste la cause des catholiques et leur conseillent fortement d'agiter la question dans leur Province et qu'ils finiront par triompher comme la minorité catholique du Haut-Canada.

D'un autre côté, le Gouvernement Fédéral ne saurait agir autrement qu'il l'a fait ; il ne pouvait intervenir pour désavouer la loi de 1871. Il n'existe pas de loi accordant aux catholiques du Nouveau-Brunswick un système réel d'écoles séparées ; le statut de 1858, cité au débat, pas plus qu'aucun autre statut antérieur, ne donne droit aux catholiques à un système d'écoles séparées.

Ce sont là à peu près les propres paroles de Sir John et de Sir George : ce dernier a révélé un fait, qu'il ne faut pas oublier, c'est que Mgr. Connolly, évêque catholique, avait approuvé les résolutions de la Convention de Québec, qui étaient encore moins favorables que la section 93. La conséquence, c'est que la loi de 1871, toute injuste et tyrannique qu'elle soit, n'est pas inconstitutionnelle, ne viole aucune loi conférant privilège aux catholiques et ne pouvait provoquer l'intervention fédérale sous la section 93 de l'acte Fédéral.

Tel a été le thème soutenu par Sir John et Sir Georges. Leur parole puissante et autorisée n'a pas convaincu M. Bellerose, qui défendit énergiquement la position des catholiques du Nouveau-Brunswick. M. Costigan a aussi fait un fort bon discours dans le même sens.

M. Joly, sans se prononcer carrément, dit qu'il était essentiel que la religion fût enseignée dans les écoles.

On s'attend à une nouvelle discussion lorsque la correspondance viendra devant la Chambre. Nous en reparlerons.

Une brillante joute oratoire eut ensuite lieu entre M. Mills, M. Jones et les hon. McKenzie, John A. McDonald, Howe, Tupper et Chauveau. C'est M. Mills qui tenait la torche au moyen d'une petite motion tendant à changer la constitution du Sénat ; il voudrait que les sénateurs soient nommés par les Législatures Locales, au lieu de l'être par la Couronne. Il retira sa motion devant la réprobation presque unanime de la Chambre.

Mardi, 30 avril.—Exposé financier de Sir Francis Hincks. Ce discours diffère beaucoup de ceux du même genre antérieurement prononcés par nos divers "Chanceliers de l'Echiquier." C'est tout à la fois un bilan, un exposé et un discours politique. Malgré ce mélange un peu embarrassant et compliqué de milliers de chiffres, il y a beaucoup de clarté et de méthode.

Notre dette est de 80 millions de piastres. Les revenus de l'année courante, devant expirer le 30 juin prochain, seront de \$20,050,000 ; ceux de l'année prochaine, finissant le 30 juin 1873 sont estimés à \$20,630,000. Ces revenus seront suffisants pour faire face au paiement des intérêts de la dette et des divers fonds d'amortissement, aux dépenses courantes, à certains travaux d'amélioration et de réparation et laisseront un excédant de plus d'un million pour chaque année.

En outre, le gouvernement se propose de contracter sur le marché anglais un emprunt de 40 millions de piastres pour le Chemin du Pacifique et l'élargissement et l'extension de nos canaux. L'accroissement de nos revenus, qui grandira encore par suite de ces grandes entreprises, sera tel, suivant l'honorable ministre des finances, que toutes ces nouvelles charges pourront être rencontrées sans élever les taxes.

Pour établir ces prémisses, Sir Francis a cru devoir entrer dans la discussion du Traité de Washington et dans l'examen de notre avenir commercial et industriel. Quelques-uns de ses avancés, quelques-unes de ces prévisions nous paraissent fort contestables. Ainsi, la ratification du Traité et la garantie impériale qui en serait la

suite, mais pour \$12,500,000 seulement, auraient, d'après lui, l'effet de rehausser tellement notre crédit en Angleterre que nous réaliserons de notre emprunt de \$40,000,000, des bénéfices d'au moins \$600,000 sur les intérêts à payer. C'est peut-être un peu forcer la note.

Il cite aussi avec orgueil l'augmentation toujours croissante de nos importations et le fait que nous sommes les meilleurs chalands des grands marchands et manufacturiers de l'Angleterre. Nous croyons que ce sont de faux calculs et que ce n'est pas là que nous devons chercher notre grandeur et notre prospérité future. Au reste, nous reviendrons sur tout cela quand arrivera la discussion des détails, ainsi que sur les idées émises par les hon. McKenzie et Galt à propos du Traité de Washington.

Mercredi, 1er mai.—Séance d'interpellations et fort courte. Une pétition de quelques citoyens de Manitoba prête à rire. Le juge Johnson, nommé par le cabinet fédéral arbitre pour adjuer sur les réclamations des *loyaux* du Nord-Ouest, a accordé au Dr. Schultz une indemnité de \$34,000 à \$35,000. Dans ce chiffre se trouve comprise une allocation de \$10.00 par jour pour le temps que le docteur a passé en prison sous le gouvernement provisoire de Riel, tandis que l'honorable arbitre n'accorde que \$2 par jour aux autres prisonniers. Ils trouvent la disproportion un peu insultante. C'est contraire aux principes démocratiques. Pas bêtes, ces *loyaux* du Nord-Ouest ! Ils commencent à comprendre, comme Schultz, "que chaque homme a sa valeur."

Dans cette séance, on s'est amèrement plaint de Frère Jonathan, dont les Consuls prélèvent de jolis honoraires sur les citoyens de la Confédération qui importent certaines marchandises à travers le territoire américain ou qui y font certaines exportations indigènes. Il nous aime, Frère Jonathan, et il ne perd jamais une occasion de nous le prouver en nous tondant le plus qu'il peut. C'est une manière de s'annexer les écus canadiens. Nous est avis qu'il préfère cette annexion à l'autre.

Une courte discussion sur le fonds de retraite des employés a clos la séance.

Jeudi, 2 mai.—Nous passerons laconiquement sur cette séance, pour arriver à celle de vendredi. On s'occupera du juge Johnson et de la Loi de Banqueroute.

L'hon. M. Holton, qui excelle à saisir les points faibles, les positions mal gardées de ses adversaires, présenta une motion de censure contre le gouvernement à propos de la nomination du juge Johnson comme Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, tout en gardant sa place et en retirant son salaire de juge dans le Bas-Canada. La motion et la discussion qu'elle provoqua perdent leur importance et leur intérêt par le fait que le gouvernement a révoqué la nomination du juge Johnson comme Lieutenant-Gouverneur.

Le Bill rappelant la loi de Faillite a subi sa dernière lecture, malgré beaucoup d'opposition et de contre-propositions.

Vendredi, 3 mai.—C'est, sans contredit, la séance la plus intéressante de toute la session. Sir John A. McDonald a présenté un Bill contenant les dispositions nécessaires pour donner effet aux clauses du Traité de Washington se rapportant au Canada. Avant d'analyser ce Bill, qui est fort court, il est important de dire un mot du discours qui l'accompagne, discours qui a duré quatre heures et demie, et qui a produit sur la Chambre une impression profonde et durable.

Le sujet était vaste — l'existence et l'avenir d'un peuple — et Sir John, tout le monde l'admet, a été à la hauteur de la situation. La circonstance était nouvelle et pleine de solennité ; un pays jeune, qui s'essaye à la vie des nations faites, qui sort des langes de l'enfance coloniale, heurte au premier pas un de ces obstacles, une de ces questions qui peuvent compromettre tout le passé et risquer l'avenir, suivant la solution qu'on leur donnera. La prévoyance et les moyens ordinaires ne suffisent plus en face de telles conjonctures. Une grande question nationale demande la réflexion, la sagacité et toute la hauteur et la sûreté du coup d'œil du véritable homme d'état. Quand la paix est en jeu, quand la patrie est en danger, il faut planer au-dessus des partis, des préjugés et des passions. Est-ce à ce point de vue que se sont placés le gouvernement et Sir John, son chef, lorsqu'ils ont accepté les conditions de l'Angleterre et consenti à demander aux Chambres la ratification du Traité de Washington ? Nous espérons que oui ; mais l'avenir n'a pas dit son dernier mot.

Le discours de Sir John est fait pour inspirer la confiance ; pour la première fois de sa vie peut-être, il a laissé les sentiers battus de cette habileté de mauvais aloi qui est la suprême ressource des hommes politiques à courte vue ou des avocats peu scrupuleux. Il n'a rien fardé ni caché. Il a tout dit au pays et aux Chambres. Et, certes, la position n'est pas couleur de rose. Les causes qui ont amené le Traité de Washington, qui ont engagé Sir John à le signer et qui ont décidé le Cabinet à en demander au Parlement la ratification immédiate, sont bien connues

déjà et peuvent se résumer ainsi : les difficultés existantes entre l'Angleterre et les Etats-Unis, au sujet des croiseurs confédérés, étaient une entrave sérieuse à l'importance et à l'efficacité du rôle que l'Empire veut jouer en Europe ; elles paralysaient son action et rendaient son influence nulle ou à peu près. L'Angleterre, pour nous servir d'une expression vulgaire, mais bien juste dans le cas actuel, se trouvait entre deux feux. Si elle s'avancait trop en Europe, les Etats-Unis lui tombaient sus en Amérique ; si elle voulait marcher ici, ses ennemis — et elle en a de puissants — ses ennemis en Europe l'effaçaient. Elle avait donc résolu à tout prix d'en finir avec les Etats Unis ; elle avait résolu de faire à tout prix disparaître de son ciel politique ce nuage américain si gros de tempêtes. Aussi, lorsque le Gouvernement Canadien, las des difficultés que lui suscitait le mauvais vouloir des Etats dans la possession et l'exploitation des pêcheries, s'adressa au Cabinet-Gladstone pour les faire régler par un arbitrage, ainsi que nos réclamations feniennes, ce dernier s'empressa-t-il de saisir l'occasion aux cheveux pour fournir à Grant le prétexte de rouvrir les négociations de la question de l'Alabama, interrompues depuis le rejet par le Sénat de Washington du Traité Clarendon-Johnson. Voilà, en raccourci mais exactement, l'histoire du Traité de Washington, telle qu'elle ressort de l'exposé de Sir John et telle qu'on la trouverait plus claire encore dans les cartons secrets, s'il nous était permis de les ouvrir. Nous laissons de côté les détails de négociations que l'*Opinion Publique* a déjà publiés.

Le gouvernement impérial, par l'intermédiaire du gouverneur-général, pria Sir John de faire partie de la Haute Commission Conjointe. Il répondit ne pouvant accepter cet honneur sans le consentement de ses collègues, qui le lui donnèrent. Avant d'accepter, toutefois, le gouvernement canadien eût le soin de faire reconnaître par le gouvernement impérial son droit absolu à la propriété et à la possession de pêcheries, avec les trois milles de côte, de pointe à pointe, *from headland to headland*. Ce dernier point, néanmoins, devait être le sujet des futures négociations.

A Washington, Sir John trouva les esprits bien préparés des deux côtés. Il y avait, chez les Américains, conviction bien arrêtée, que l'avortement des négociations signifierait la guerre, non une guerre immédiate, mais certaine entre les deux peuples. Nouveau motif d'en finir à tout prix.

Sur le règlement de la question des pêcheries par le traité, il y a une remarque essentielle à faire : nous n'avons rien cédé, en fait de droits territoriaux ; il y a tout simplement concession réciproque de pêcher et d'exporter le poisson d'un pays à l'autre durant 10 à 12 ans. La balance des avantages accordés étant contre nous, les Américains doivent nous payer une compensation à être déterminée par un tribunal d'arbitres qui siégera bientôt à Halifax. Mais voici, d'après Sir John, le point important gagné pour le Canada par le traité de Washington : d'éminents juristes américains ont toujours prétendu et prétendent encore que les Etats-Unis ont un droit absolu à pêcher dans nos eaux d'après le traité de 1783, dont le traité de 1818 n'est pas une révocation ; suivant eux, le traité de 1818 ne fait qu'un compromis. Les termes du traité de Washington anéantissent ces prétentions : en effet, les Américains y reconnaissent si formellement nos droits qu'ils nous paient pour en jouir.

La navigation du St. Laurent, concédée aux Américains, n'a pas l'importance qu'on lui suppose. Sans le libre usage de nos canaux, ce privilège n'est d'aucune valeur. Or, d'après le traité, nous restons maîtres absolus de nos canaux ; les Américains ne peuvent y passer qu'avec notre permission et en échange de l'usage réciproque à nous concédé de tous leurs canaux construits sur les lacs ou rivières venant à nos frontières. Cet échange réciproque est révoquant à la volonté de l'une ou l'autre des parties. Si les réclamations feniennes n'ont pu être acceptées, la faute exclusive en est à l'Angleterre.

Un autre côté important du traité, au plûtôt de notre ratification, c'est la question des fortifications et de leurs armements, auxquels nous devons consacrer quinze cent mille louis sterling. Le traité les rend inutiles et cette somme énorme, ou du moins la presque totalité, que nous devons emprunter avec la garantie impériale, nous l'aurons, de fait, avec la même garantie, pour nos travaux publics. Nous ne croyons pas qu'il y ait de stipulation écrite à ce sujet, mais la manière dont en a parlé Sir Francis Hincks dans son exposé financier et ce qu'en dit Sir John nous donnent à penser qu'il a dû y avoir à ce sujet au moins une entente formelle entre les gouvernements impérial et canadien.

La péroraison du discours de Sir John a été belle et empreinte de sentiments très élevés. Il y a spécialement appuyé sur ce point-ci : le Canada, en acceptant le traité, fait incontestablement de grands sacrifices. Comme partie intégrante de l'empire, c'est un peu son devoir ; il ne peut, par son égoïsme, pour quelques considérations d'intérêt pécuniaire, mettre en péril la paix et l'existence

du tout dont il fait partie. Mais l'Angleterre, elle, fait de bien plus grands sacrifices de sentiment et d'argent : elle fait amende honorable pour sa conduite passée et s'engage dans un compromis qui lui coûtera certainement plusieurs millions. Et pour qui en agit-elle ainsi ? surtout pour le Canada. C'est ici son seul point de contact, son seul point faible avec les Etats-Unis ; partout ailleurs, elle les défie et s'en moque. Si elle ne tenait pas à nous garder et à nous assurer plus tard une indépendance heureuse et tranquille, elle pourrait et elle aurait pu facilement s'épargner d'aussi énormes sacrifices.

Cette considération, que nous avons déjà faite dans ces colonnes, a certainement sa valeur. Elle n'indique pas, à tout événement, chez l'Angleterre cet égoïsme froid et cruel qu'on lui prête peut-être un peu trop facilement.

Nous avons, aussi fidèlement que possible, analysé le discours de Sir John. Nous en ferons autant pour les discours des adversaires de la ratification du Traité dans notre prochain numéro.

En attendant, nous allons résumer la brillante improvisation de l'Hon. M. McKenzie, prononcé immédiatement après le discours de Sir John. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'un homme qui, pris au dépourvu, improvise de la sorte, est un adversaire terriblement fort et dangereux.

M. McKenzie, après un juste tribut d'éloges rendu au discours habile de Sir John, dit qu'il ne se proposait pas de discuter ce soir le mérite du Traité ; lui et son parti le feraient lors de la seconde lecture du Bill de Sir John. Il veut tout simplement contredire ou rectifier quelques avancés inexacts de Sir John. Il dépassa ce modeste programme.

Sir John, à la fin de son discours, avait fait une attaque à fond de train contre l'opposition du Haut-Canada, qu'il représentait comme agissant sous l'influence de l'Hon. George Brown, son ennemi invétéré. McKenzie nia vivement la chose et dit qu'au contraire M. Blake et lui avaient été les premiers à dénoncer le Traité et que toute l'opinion, conservatrice comme oppositionniste, avait emboîté le pas derrière eux : ce qui est passablement vrai. On s'en rappelle, à l'origine, la presse des deux partis accueillit fort mal le Traité de Washington.

Il s'éleva ensuite fortement et éloquemment contre les clauses du Traité en général et les conditions de notre acceptation. Il ne croit pas que la vie, la gloire et la prospérité nationales, doivent s'acheter par de tels sacrifices. Il ridiculise l'idée ressortant du discours de Sir John, que l'Angleterre, jadis la plus puissante nation du monde, en soit maintenant rendue à un tel degré d'abaissement qu'elle ait besoin de demander à ses Commissaires d'explorer pour elle la compassion des Etats-Unis. Dans le reste de son discours, il contesta vivement la vérité de certains faits avancés par Sir John. Comme nous aurons à revenir sur ces détails lors de la discussion sur la seconde lecture, nous les passons aujourd'hui sous silence.

J. A. MOUSSEAU.

## ÇA ET LÀ.

### LE MILLION.

La votation sur le million en faveur du chemin de fer du Nord est commencée depuis le 30 avril et se terminera, vendredi prochain. Samedi soir, 5,550 votes avaient été donnés dont 101 seulement contre. Les Anglais ne votent pas et les Irlandais peu. Les Canadiens-Français font leur devoir ; il serait bien honteux qu'il en fût autrement. Le rôle des Anglais dans cette circonstance ne les honore pas, ils auront mauvaise grâce après cela à nous reprocher d'être arriérés. Une assemblée nombreuse a eu lieu, dimanche après midi, dans le faubourg Québec. Des discours ont été prononcés par M. le curé Labelle et MM. Chapleau, W. Dorion, Damase Masson, Mousseau et Forget.

M. Labelle a dit que si les Canadiens avaient voté contre le million, il aurait fallu remplacer le castor qui orne le drapeau national par un coq-dinde.

### LA QUESTION DES ÉCOLES.

Le *Nouveau-Monde* et la *Minerve* s'entendent sur la question des écoles, ils font noblement leur devoir en blâmant la conduite de Sir John. Plusieurs journaux catholiques n'ont presque rien dit sur cette question ; il y avait pourtant de quoi surexciter leur zèle pour la religion. On se demande si tous les députés catholiques feront leur devoir : il est triste d'en douter, quand on voit des protestants eux-mêmes déclarer qu'on a fait une injustice aux catholiques du Nouveau-Brunswick et que la décision de Sir John est inconstitutionnelle. La décision de Sir John sera probablement maintenue, car le fanatisme haut-canadien l'emportera sur la justice, mais au moins les catholiques du Bas-Canada ne mettront pas la main à cette grande iniquité. Si on permet, une fois, qu'on viole les droits des minorités en s'attachant subtilement à la lettre d'une loi faite exprès pour les protéger, ou s'arrêtera-t-on ? Aujourd'hui, c'est le tour des catholiques du Nouveau-Brunswick, demain ce sera le nôtre. On se fie que la population du Bas-Canada peut tout endurer, mais qu'on prenne garde qu'elle ne se réveille enfin.

M. Bellerose a eu le courage d'être juste et catholique en cette question avant d'être ministériel, c'est une bonne note à mettre à son crédit.

### REMANIEMENT DU TARIF CANADIEN.

M. J. C. Langelier, ex-rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, vient de faire un ouvrage plein d'utilité pour tous ceux qui s'occupent de l'avenir commercial et industriel du pays.

La question du tarif a rarement été traitée d'une manière aussi claire.

M. Langelier après avoir démontré la nécessité de l'industrie indique les moyens qu'il trouve nécessaires pour la promouvoir. Il prend le tarif article par article et il dit où il faudrait augmenter les droits, où il faudrait les abaisser. Par son système, les revenus du Canada seraient augmentés et la production nationale des choses que nous importons serait encouragée.

Abaisser les droits sur les choses nécessaires à la vie, les augmenter sur les objets de luxe et sur les choses que nous pourrions fabriquer ici, voilà tout le secret du système de M. Langelier.

### MISSION DE MAKINAC.

Le Rév. M. Ledoux a établi dans sa mission de Makinac, une société de St. Vincent de Paul. Les Canadiens de cet endroit sont, dit-on, très-zélés pour toutes les bonnes œuvres et ils remplissent leurs devoirs religieux avec beaucoup d'exactitude.

Officiers de la société : Président, Moïse Rapin ; Vice-Président, Auguste Garbe ; Trésorier, Louis Joly ; Secrétaire, Joseph Fontaine. Conseillers : Adolphe Mirandette, Isaac Lépine, Théophile Fontaine. Marshalls : George Bourassa, Charles Fontaine.

### L'HON. M. CAUCHON ET L'ASILE DE BEAUPORT.

On sait qu'à plusieurs reprises des efforts ont été faits pour démontrer que M. Cauchon était l'un des propriétaires de l'Asile de Beauport, et que ayant comme tel un contrat du gouvernement, son siège dans la Chambre d'Assemblée devait être déclaré vacant. M. Cauchon interpellé à ce sujet avait déclaré qu'il avait une hypothèque sur cet asile pour de l'argent prêté, mais que c'était tout, qu'il n'avait aucun intérêt dans le contrat du gouvernement. Mais voilà que des difficultés entre M. Cauchon et le Dr. Roy, son ami, remettent cette question devant le public. M. le Dr. Roy poursuit M. Cauchon et celui-ci poursuit M. Roy.

Comme il s'agit dans ces deux causes de leurs transactions au sujet de l'Asile de Beauport, on s'attend à des révélations importantes, car M. Roy est précisément l'homme sur lequel on comptait pour établir les intérêts de M. Cauchon dans l'Asile de Beauport et dans le contrat du gouvernement.

Nous apprenons que M. Christin, avocat, qui pratiquait en société avec MM. Jetté et Archambault, a laissé la profession pour entrer dans l'industrie, où l'un de ses parents lui offrait des avantages qu'il a cru ne pouvoir refuser. M. Christin a hésité quelque temps, car il s'était déjà fait une jolie position dans le Barreau, et il n'y a pas de doute que ses talents lui promettaient de l'avenir dans cette carrière. Mais M. Christin a préféré l'utile et le solide au brillant et il a bien fait. Il serait à souhaiter que l'industrie et le commerce fissent souvent de pareilles acquisitions.

### IMPORTATION MAGNIFIQUE.

Il vient d'arriver d'Europe un magnifique étalon et une superbe jument poulinière achetée dans le Perche, le premier pour le comté de Berthier et l'autre à l'adresse de M. Octavian Cuthbert.

La jument descend du fameux *Colin*, qui a fait dans le département de l'Eure-et-Loire une souche si remarquable.

L'étalon étoffé près de terre, aux allures si vives et si régulières, est un animal remarquable quoiqu'il n'ait que trois ans. Les connaisseurs disent qu'avant deux ans ce sera un cheval de premier mérite.

C'est M. Bonnemant, ce Français distingué que le Canada a le bonheur de compter maintenant au nombre de ses citoyens qui a fait ces deux belles acquisitions sans exiger aucune compensation. M. Bonnemant s'est déjà fait plusieurs titres à la reconnaissance canadienne.

Le comté de Berthier tient à conserver sa réputation en fait d'esprit d'entreprise, de progrès et d'intelligence.

Des hommes comme M. O. Cuthbert ne contribuent pas peu non plus à répandre, dans une population, ces idées de progrès, surtout quand ils sont aussi libéraux et dévoués.

L. O. DAVID.

### LÉGENDES DES FORGES ST. MAURICE.

(Suite et fin.)

Il y avait longtemps que nous marchions.—Père Comeau, lui dis-je, vous m'avez conté tant de choses extraordinaires, que je me sens tout effrayé et comme ahuri (ajoutez que les ténèbres qui nous entouraient n'étaient pas propres à me rassurer) ; cependant je voudrais que vous me parliez d'un personnage qui a sa célébrité aux Forges St. Maurice.—D'Edouard Tassé ? reprit-il aussitôt.—Oui d'Edouard Tassé ; vous l'avez connu ? —Je l'ai connu familièrement.

Je vous surprendrai peut-être en vous disant que c'était un bon garçon, tel qu'on en rencontre rarement ; mais ne doutez pas de ma parole, c'est la pure vérité. Tout le monde aimait à travailler sous son commandement. "Allons, les enfants, disait-il, un petit coup de cœur, nous nous reposerons ensuite." Tous les hommes se mettaient à l'ouvrage, c'était un plaisir de voir comme les choses marchaient. Bientôt le repos promis arrivait, on badinait, on riait ensemble, on oubliait la fatigue. Tassé disait de nouveau : "allons les enfants, un petit coup de cœur maintenant !" tout le monde se mettait gaiement à l'ouvrage. On allait ainsi d'étape en étape ; le soir arrivé personne ne sentait de fatigue, et il se trouvait qu'on avait fait beaucoup plus d'ouvrage qu'avec certains bourreaux qui ne faisaient que tempêter autour des hommes, et ne leur donnaient pas un moment de relâche. Tassé n'avait que deux défauts : il sacrifiait et il avait des entrevues avec le diable ; le premier défaut avait produit le second, mais tout de même c'étaient deux choses bien surprenantes chez un homme de son caractère. Il n'y avait pas à comprendre cet homme-là. Le diable semblait le suivre partout pour le taquiner. Un jour, il se faisait mener par un charretier des Trois-Rivières ; comme ils arrivaient à la Pointe-au-Diable, le cheval s'arrêta tout-à-coup, et impossible de le faire repartir. Tassé ne fait ni un ni deux, il débarque, fait quelques pas, et se met à s'entretenir avec un personnage invisible. Le charretier entendait bien deux voix différentes, il s'apercevait que la dispute était extrêmement vive, cependant il ne voyait que Tassé. La frayeur le saisit, mais que faire ? Le cheval ne voulait point marcher. Après s'être ainsi chicané longtemps avec un devin qui, Tassé revint à la voiture et dit au charretier : "ça va aller, maintenant." En effet, le cheval partit, et on se rendit sans entraves aux Forges.

Une autre fois il revenait de la Pointe-du-Lac et se faisait conduire par un habitant de la place. C'était en hiver et sur un beau chemin de glace. Tout-à-coup le cheval se met au pas, et commence à tirer sur le bout de la corne, comme s'il y avait eu dix hommes d'accrochés à la cariole. Il y a quelque chose sous les lisses, dit le maître du cheval ; on débarque, on examine, il n'y avait rien. On part ; c'était encore la même chose. "Je vois bien ce que c'est, moi," dit alors Edouard Tassé ; et, mettant la main dans sa poche, il en tire une poignée de copes qu'il jette dans la neige. Il sembla que la cariole retombait sur le chemin, on entendit un bruit sec, pan ! et le cheval partit aussitôt grand train. Notre habitant se rendit aux Vieilles Forges, et il jura alors ses grands dieux que jamais Edouard Tassé ne mettrait le pied dans sa voiture.

Mais ce qui contribua le plus à faire la mauvaise renommée d'Edouard Tassé, c'est la bataille en règle qu'il eut un soir avec le diable.

Il en avait averti d'avance les gens de la maison où il se trouvait, et leur avait bien défendu de sortir, quels que fussent les cris qu'ils entendraient. Vers huit heures, en effet, une voix appela Tassé ; il sortit aussitôt, et la bataille commença. Les coups retentissaient comme de vrais coups de masse ; on entendait des cris de chat, des hurlements effrayants ; quelquefois les jouteurs, en se ruant sur la maison, l'ébranlaient jusqu'à sa base, et faisaient tomber avec fracas le mortier qui retenait les pièces. Les enfants pleuraient, les femmes criaient, tout le monde pensait que Tassé allait se faire tuer par le diable. Au bout d'une demie-heure, le combat cessa, et Tassé entra dans la maison tout couvert de sueurs et de sang. Il avait le visage et le corps meurtris, et sa chemise était déchirée en lambeaux. Cependant il se dit vainqueur : "Je savais bien, répéta-t-il plusieurs fois, qu'il ne me battra pas, je n'en ai pas peur." Depuis ce moment, Tassé fut la terreur du poste des Forges St. Maurice, et l'on a mis sur son compte cinq cent fables plus effrayantes les unes que les autres.

Edouard Tassé est mort à St. Boniface, il n'y a que quelques années, dans les sentiments d'un bon chrétien. Il n'est pas surprenant qu'il soit mort en bon chrétien, car malgré tout comme je vous l'ai dit, c'était un riche caractère.

—Père Comeau, pardonnez-moi si j'ose encore vous interroger ; ne pourriez-vous pas me dire, pour terminer, sur quoi l'on s'appuie pour chercher un coffre-fort à la Pinière ?

—Voici ce qu'on m'en a compté, reprit le bon vieillard : Melle. Poulin était riche, elle avait beaucoup d'argent dans son coffre-fort. Pour que personne ne put mettre la main sur cet argent, elle le fit enterrer dans la Pinière, et jeta ensuite ses clefs dans le ruisseau. Elle mourut, comme je vous l'ai dit, en disant qu'elle donnait tout au diable. Néanmoins, quand elle fut morte, celui qui avait enterré le coffre-fort voulut aller le chercher ; zest ! il n'y était plus. Les clefs n'ont pu être retrouvées, bien qu'il ne coule pas six pouces d'eau dans le ruisseau de la Pinière, le diable s'était emparé de tout.

Aujourd'hui il y en a qui cherchent le coffre-fort au moyen de la magie. Avec une *rod* (baguette divinatoire), ils viennent à découvrir l'endroit où il se trouve, mais quand ils sont pour s'en emparer, le diable le change de place, de sorte que l'ouvrage est toujours à recommencer. Je suis loin de vous garantir la justesse de ce dernier détail, mais quant aux autres choses qui se sont passées de mon temps, je vous assure qu'il n'y a rien de plus véritable au monde.

Ici se termina le récit du Père Comeau.

Maintenant, cher lecteur, si vous suivez, quelque jour, la route désolée qui s'avance au-delà des côtes sablonneuses des Trois-Rivières, et qu'il plaise à votre cheval de s'arrêter pour boire au Ruisseau de la Pinière, vous n'oublierez sans doute pas les clefs et le coffre-fort de feu Melle. Poulin. Ne vous amusez pas à chercher ces clefs sous le cristal du ruisseau, elles sont introuvables. Mais avancez dans la Pinière, peut-être le beuglard viendra-t-il encore une fois faire entendre ses mémorables ha-on ! d'autrefois. Arrivés aux Vieilles Forges St. Maurice, passez sans crainte, les femmes ne se disputent plus d'une porte à l'autre ; ne manquez pas d'aller saluer les messieurs McDougal, visitez avec eux le vieux fourneau, et surtout que vos cheveux ne se dressent pas sur votre tête, le gros chat ne vient plus s'appuyer les pattes, sur le courant de fonte qui sort du fourneau, et le marteau ne bat jamais seul. Si vous êtes touriste, continuez votre route jusqu'à St. Boniface ; vous trouverez une gracieuse hospitalité chez M. Rousseau, qui vous fera conduire aux chutes de Shawinigan. Au bruit de la cascade mugissante, au milieu du bois et de la bruyère, un château abandonné surgira tout-à-coup à vos regards. Vous vous croirez en face de l'un de ces châteaux dont les grand-mères parlent dans leurs contes à la veillée, il n'y manquera que les géants et les fées d'autrefois. Mais le spectacle imposant qu'une nature grandiose et sauvage présentera à vos yeux vous dédommagera de ces embellissements, et vous vous en retourneriez charmé de votre féérique pèlerinage sur les bords du S. Maurice.

MEINER.

**FERD. GAGNON,**

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Ver-  
mont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et  
Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 9 MAI, 1872.

**LE DÉTROT EN 1700. LA VENTE DE LA VILLE  
EN 1738.**

**RÉSUMÉ.**

D'après les autorités de l'histoire, le Détroit a été fondé dans  
le mois de juin en 1700 par un Français.  
Le premier drapeau qui a flotté sur le territoire de l'Ouest a  
été le drapeau de la France.

Le premier signe de la rédemption par toute la Nouvelle-  
France, a été érigé par la main des Français, et l'Evangile a  
été prêché la première fois par des prêtres français.

Devant la robe noire du missionnaire, le casse-tête de l'In-  
dien est tombé de ses mains, et le plus fier républicain de l'A-  
mérique Septentrionale a baissé son front altier devant la croix  
du Christ.

Les premiers martyrs de la foi, tombés sous la hache du  
farouche sauvage, furent des missionnaires français, qui, seuls,  
sans armes et sans or, vinrent braver les fatigues, les périls et  
la mort pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Le premier temple que le Détroit a vu s'élever à la Majesté  
Suprême, a été un temple catholique: le premier enfant qui a  
été régénéré dans les eaux baptismales; le premier mariage  
qui a été béni par l'Eglise et la première tombe qui s'ouvrit  
pour recevoir la première victime de la mort, ont été des fils  
de la France. Voilà ce que nous enseigne la véritable histoire  
de l'Ouest.

Jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand, la civilisation  
marchait partout à la suite du drapeau français; mais sous le  
règne de Louis XV, ce prince sans pudeur, sans principes, sans  
foi et sans honneur, qui ruina la France par ses vices et ses  
débauches, et fit tomber de sa couronne un de ses plus beaux  
joyaux, tout alors changea... tout fut perdu...

Trente-huit ans s'étaient écoulés depuis la fondation et l'é-  
tablissement du Détroit, et son fondateur, M. Antoine de la  
Motte-Cadillac était mort. M. Joseph fut nommé administra-  
teur des biens que son frère possédait à Détroit, et le 28  
d'août, en 1738, toute la terre du Détroit sur laquelle est à  
présent bâtie la ville, fut vendue par lui en sa qualité de procu-  
reur, à M. Bernard Maichen, pour la somme de cinq mille piastres.

Aujourd'hui vingt-cinq pieds de front sur une des rues prin-  
cipales, coûtent le triple de toute cette somme.

Dernièrement, toute la ville du Détroit fut mise en évéil.  
Un document d'une importance et d'une rareté extraordi-  
naire se trouvait, par un heureux hasard, entre mes mains.

La curiosité publique était à son comble. Toute la presse,  
sans distinction, voulait voir et palper ce papier d'une si haute  
valeur; et le lendemain, toutes les feuilles de la ville en parla-  
ient et faisaient force commentaires. Les bouquins, les tra-  
cés, les plans et les archives de la ville qui dormaient tran-  
quilles depuis des années sur leurs rayons couverts de pou-  
sière, furent arrachés avec avidité de leur sommeil, époussetés,  
examinés, étudiés et commentés. D'après l'examen qu'on en a  
fait, on a pu constater jusqu'à certain point que, quand le Dé-  
troit a été vendu, en 1738, par le frère de M. de Cadillac, la  
ville pouvait contenir une population de 455 âmes; elle avait  
deux rues de vingt pieds de large et trente habitations, sans  
compter quelques huttes. De nos jours encore on respecte et  
vénère chaque pied de terrain qui appartenait autrefois à son  
fondateur.

Dans l'intérêt des lecteurs qui aiment les choses antiques,  
pour satisfaire leur juste curiosité, je crois que je ne peux  
mieux compléter mon esquisse sur la fondation du Détroit que  
de livrer à la publicité cet unique document qui a fait ici, ces  
jours derniers, une si grande sensation, et que je dois à l'ex-  
trême obligeance du Rév. M. J. Charles A. Desnoyers, curé de  
St. Pie, comté de Bagot. Pour ne lui rien ôter de sa valeur, et  
lui laisser le charme qu'il possède, il importe de le publier  
tel qu'il est, mot à mot, avec son style, ses fautes et son ortho-  
graphe.

Le voici :

E. N. LACROIX.

Contrat de la terre du Détroit vendue à Marseille par Joseph  
de Lamothe Codillac en faveur du sr Maichen, dont il est  
encore dû la moitié de la somme.

Au nom de Dieu soit, L'an mil sept cens trente huit et le  
vingt septième aoust, avant midi, du Règne du très crétien et  
très Auguste prince, Louis quinsième du Nom, par la grâce de  
Dieu, Roi de France et de Navarre, comte de provence, par de-  
vant nous, Mre Royal à Marseille, fut présent Messire Joseph  
de Lamothe Codillac de la ville de Castelsarrasi, province du  
Languedoc, Sénéchassé de toulouse, lequel tant en son propre  
et privé nom, qu'en qualité de procureur spécialement fondé,  
de Dame Marie Thérèse Guion sa mère, et de noble François  
de Lamothe Codillac, son frère, par acte passé devant Mre  
Asana, lequel acte nous a été présenté en original, par le dt  
Mesr Joseph de Lamothe Codillac, qui la certifie véritable en  
notre présence, et des témoins soussignés pour demeurer an-  
nexé à la minute des présents; La dite dame et les dts sieurs  
srs fils en cause de son décès possèdent au détroit sur le lac  
érigé dans l'Amérique Septentrionale, consistant en terres def-  
richées, sur quarante arpens de profondeur, bâtiments et  
bestiaux ensemble, en la propriété et jouissance du droit de  
pêche et de chasse suivant l'Enoncé en l'arrêt du conseil d'estat  
de sa Majesté, vendu au profit du défunt le dix neuf may mil  
sept cens vingt deux, aux droits de cens et arrérages dts ceux.  
En effets mobiliers et autres bestiaux d'héritiers et successeurs  
de défunt messire Lamothe Codillac, son mary et père de ses  
dts enfants en son vivant, conseiller du Roy, ancien gouver-  
neur de la ville de Castelsarrasi, de son gré a le dt sieur

Joseph de Lamothe Codillac, aux dts noms et qualités, vendu  
et totalement désemparé par ses presents purement et simple-  
ment, sans aucune Retention, tacite, ny expresse, à Sr Bernard  
Maichen negociant résident au dt marseille, présent et acceptant  
et stipulant, scavoit, tous les biens généralement délaissés par le  
dt défunt Messire Antoine de Lamothe Codillac et que la dite  
qui leur appartenaient dans le dt Détroit en telle qualité, consis-  
tance et contenance que le tout puisse être, étant en outre,  
compris en cette vente, tout ce qui peut être du aux dts ven-  
deurs pour raison des dts terres; fruits, fermes et loyers  
même des dts batiments et bestiaux arrérages de cens par qui  
et apparaissant comme que ce soit, avec plein pouvoir au dt  
acheteur d'en faire rendre compte au Sr Grand Menil, leur  
procureur fondé en la ville de Québec, et à tous autres fils y  
échoit et des sommes que le Dt procureur fondé aura exi-  
gées. En la dite qualité des dts Rentes, loyers, cens et autres  
revenus des dts biens, faisant pour raison de ce le dt vendeur  
aux dts noms et qualités, cessions et transport de leurs droits  
et actions au dt sieur acheteur, acceptant et le mettant à leur  
lieu et place. Laquelle vente et cession et faite pour le prix  
et moyennant la somme de cinquante mille livres a compte  
desquelles le dt messire Joseph de Lamothe Codillac, aux dts  
noms et qualités, reconnaît avoir reçu du dt sieur Maichen  
acheteur vingt et cinq mille livres, peu avant le présent, en  
argent comptant, comme les parties ont dit, desquels vingt cinq  
mille livres le dt sieur vendeur satisfait en quitte le dt Sr  
acheteur lequel s'oblige et promet de payer les vingt cinq mille  
livres, restants du dt prix dans une année d'aujourd'hui, com-  
ptables, portées et rendues en la ville de Castelsarrasi, aux risques  
et dépens du dt acheteur et en conformité de la dite procuration  
savoir seise mille livres en mains de la dite dame de Guion,  
cinq mille livres au dt sieur François de la Mothe Codillac,  
et les quatre mille livres restantes au dt sieur Joseph de La-  
mothe Codillac auquel seulement les dts quatre mille livres se-  
ront payées, si mieux maime la ou il avisera et le tout en ar-  
gent comptant espèces sonnantes, sans aucun espèce de papiers, de  
quelle nature qu'ils puissent être, quand ils auront cours,  
en vertu de quelque déclaration du roi, ainsi convenu et ac-  
cordé de pacte exprès, de tous lesquels susdits biens, ci-  
dessus vendus; Généralement sans réserve, droits, arrérages  
et autres y détaillés. Le dit Messire Joseph de Lamothe  
Codillac vendeur aux dts noms et qualités, s'en est demis et  
dépouillé, en faveur du dt sieur Maichen, acheteur, les luy cé-  
dants et remettant aux cessions et transport de tout droits et  
plus nature quelconque, quand même elle excéderait l'autre  
moitié du prix, attendu la nature, situation et éloignement des  
Sdts Biens et autrement pour certaines Bonnes Considéra-  
tions, luy en faisant en tout, tant que de besoin serait un pur  
abandon, et transport, le subrogé à leur lieu et place sur les  
Causes translatines du domaine, Constitut et précaire et  
autres de droit réquises, et à pareil Cas accoutumées, pour  
en prendre possession, et jouissance dès aujourd'hui, En force  
et Vertu des présentes, et pour en faire jouir et disposer, à  
toutes ses volontés sous les promesses de les faire avoir, jouir  
et tenir, Luy être et demeure tenue, non seulement aux dts  
noms et qualités, mais encore en son propre et privé nom, se  
faisant fort et garant par cette condition, pour la dite dame sa  
mère, et pour le dt Sr son frère, pour lesquels il se tend  
plege caution principal observateur, de la présente vente, de  
la sureté des dts vingt cinq mille livres Restantes à payer, en-  
semble de toutes les promesses, Clauses et Conditions insé-  
rées au présent acte, voulant en tous les cas être le premier  
Contraint et Convenu avec Renonciations à la loy du principal  
et à toutes exceptions à ce contraires, et pour l'observation de ce  
que dessus, les parties, obligent leurs biens et droits Presents  
et advenir, le dt Sr vendeur ceux de ses constituants sui-  
vant son pouvoir, et le dt Sr Maichen oblige en outre les  
ceux dts terres, et choses cy dessus vendues, qu'il promet te-  
nir en nom de constitut et précaire, de ses vendeurs, jusques à  
l'antier, Payement du dt prix à toutes causes et tout juré,  
ayant, nous Notaire, déclaré aux parties de faire insinuer s'il y  
échet, le présent acte, au greffe des insinuations laïques, ou  
peut ressortir le lieu où sont situés les dts biens, fait et publié  
au dt Marseille dans notre étude en présence de Cannal Begue,  
Messire François Beaudoin, prêtre, résidant en cette ville et de  
Sr Claude François Sello, bourgeois de la dite ville, tous Requis  
et Signés avec les parties à l'original. Contorallé Reçu cent  
neuf livres quatre sols, signé Chambin, Collationné

HAZARD NOTAIRE.

**CHOSSES ET AUTRES.**

La plupart des phares sur les côtes de la Nouvelle-Angle-  
terre sont gardés par des femmes. Il y a aussi un grand nom-  
bre de femmes employées dans les bureaux de télégraphie.

En Angleterre il se tue un passager sur 1,256,290; en France  
un sur 1,955,555; en Belgique un sur 8,861,804; dans le duché  
de Bade un sur 17,514,977; en Prusse un sur 21,000,000.

Je ne parle pas des Etats-Unis, car ici les chemins de fer  
et les accidents sont innombrables: ils défient la statistique.

11 chemins de fer d'une longueur réunie de 2,982 milles  
ont leur terminus à St. Louis, Missouri. Chicago est le termi-  
nus ou le point central de 21 chemins de fer d'une longueur  
de 6,291 milles.

C'EST UN FAIT.— Que le Remède Shoshonees et les pilules  
exercer une prodigieuse influence en favorisant l'appétit,  
réparant la digestion, régularisant les intestins et en faisant  
disparaître la faiblesse de nerfs et la débilité. Les plus faibles  
ne seront aucunement incommodés par l'usage de ce grand  
altératif indien et tonique médicinaal, mais regagneront tgraduel-  
lement la santé. Les plus forts se préserveront de beaucoup  
de malheurs dans lesquels leur confiance exagérée dans leur  
force et leur mépris des résultats, souvent les entraînent. Les  
invalides qui souffrent depuis longtemps, peuvent regarder  
cette médecine réparatrice et vivifiante, avec l'espoir certain  
de voir leurs maladies adoucies sinon complètement guéries  
par ses effets.

3-18d

**THE UNION ART PUBLISHING CO**

(Sera incorporée par acte spécial du Parlement, avec une ren-  
ponsabilité limitée.)

CAPITAL \$500,000 EN 5,000 ACTIONS DE \$100 CHAQUE.

De ces actions il y en a 2,500 maintenant offertes au public,  
sur lesquelles on se propose de ne demander qu'un  
versement de 60 par cent ou \$150,000.

LES VERSEMENTS SERONT FAITS COMME SUIT :—  
Dix par cent en souscrivant et dix par cent le premier jour de  
chaque mois suivant, jusqu'à ce que la somme de  
\$150,000 soit payée.

**DIRECTEURS PROVISOIRES :**

- L'HON. SIR FRANCIS HINCKS, C. B., K. C. M. G., Ministre des  
Finances.
- L'HON. SIR ALEXANDER TILLOCH GALT, K. C. M. G.
- L'HON. ALXANDER CAMPBELL, Ministre Général des Postes.
- L'HON. PETER MITCHELL, Ministre de la Marine.
- L'HON. JOHN HAMILTON, Sénateur.
- JOHN RANKIN, Ecr., Marchand.
- GEORGE STEPHEN, Ecr., Directeur de la Banque de Montréal.
- THOS. REYNOLDS, Ecr., Directeur Général du Chemin de Fer St.  
Laurent et Ottawa.
- EDWARD GOFF PENNY, Ecr., Éditeur et Propriétaire du Herald  
de Montréal.
- E. J. BARBEAU, Ecr., Banquier.
- R. JAMES BEKKIE, Ecr., Ingénieur Civil.
- W. F. KAY, Ecr., Directeur de la Banque des Marchands du  
Canada.
- HONORÉ COTTÉ, Ecr., Banquier.
- L'HON. HENRY STARNES, Président de la Banque Métropo-  
litaine.
- DONALD MACINNEN, Ecr., Directeur de la Compagnie du chemin  
de fer Great Western, Hamilton.

**BANQUIERS :**

LA BANQUE DE MONTRÉAL, leurs succursales et leurs agents à  
New York.

**AVOCAT :**

L'HON. J. J. C. ABBOTT, Q. C., M. P.

**COURTIERS :**

Mess. MACDOUGALL et DAVIDSON, Bâtisses Mercantiles Bri-  
tanniques du Nord.  
EDW. ALEX. PRENTICE, 60 rue St. François Xavier.

**PROSPECTUS ABRÉGÉ.**

Le but de cette Compagnie est l'établissement à New-York d'un  
atelier d'imprimerie et de publication, fondé sur les procédés très éco-  
nomiques et effectifs maintenant en usage aux ateliers de G. E. Desbar-  
ats, propriétaire du Canadian Illustrated News, de cette ville.

L'établissement comprendra :—  
La reproduction des gravures sur acier, musique, cartes, plans d'ar-  
chitectes, littérature du jour, livres illustrés pour enfants, livres de  
présents, ouvrages illustrés pour toutes les classes; la reproduction de  
gravures originales par le nouveau procédé photolithographique de  
dessin sur verre, et par photographie granulée, la publication d'ou-  
vrages périodiques illustrés, etc.

L'économie réalisée par les méthodes inventées et perfectionnées de  
Leggo & Co. sur le mode ordinaire de produire des gravures, et le mon-  
tant considérable d'ouvrage qui peut être fait dans cette ligne aux  
Etats-Unis offre une perspective de profits immenses sur le capital à  
être placé dans cette entreprise.

Les calculs faits du montant des travaux en perspective (et qui  
peuvent être examinés par ceux qui désirent souscrire) démontrent que  
l'on peut réaliser un profit d'au moins 33 1/2 par cent, sur le capital à  
être investi; tandis que sous des circonstances favorables ordinaires,  
les profits s'éleveront au double de ce pourcentage et sont démontrés  
susceptibles de s'élever à 150 par cent, sans efforts extraordinaires.

Les versements sur le capital seront comme suit: dix par cent en  
souscrivant et dix par cent le premier de chaque mois suivant, jusqu'à  
ce que \$150,000 aient été payés, après quoi on ne pense pas que  
d'autres versements soient nécessaires à moins que l'on veuille aug-  
menter les affaires au-delà du cadre projeté. Les souscripteurs dési-  
rant payer d'avance leurs actions peuvent le faire moins 7 pour cent  
d'intérêt.

Aussitôt le capital souscrit, une assemblée des actionnaires sera con-  
voquée et l'on choisira un Président et les Directeurs de la Compagnie.  
A cette assemblée une évaluation détaillée des dépenses probables  
sera soumise par les propriétaires qui assigneront aussi en même temps  
à la Compagnie leurs différents brevets d'invention en échange de deux  
mille cinq cents parts payés. Leur pouvoir de voter sera néanmoins  
limité à \$100,000 et ils s'engageront à ne pas disposer de leur capital  
avant l'expiration d'un an.

Les propriétaires se réserveront (sujet à l'approbation du bureau  
des directeurs) l'organisation et l'administration de l'établissement,  
le privilège de choisir les employés, désirant que l'institution soit  
établie sur un bon pied et conformément aux connaissances spéciales  
que leur donne leur expérience. L'intérêt considérable qu'ils ont en jeu  
est une garantie des efforts qu'ils feront pour assurer le succès complet  
et définitif de la Compagnie. Ils désirent que l'on comprenne clairement  
qu'ils n'encourront aucune dépense sans la sanction du président et  
des directeurs, qu'ils rendront un compte exact de toutes sommes  
d'argent versées entre leurs mains et que le Trésorier de la Compagnie  
sera nommé par le Président et les Directeurs.

GEO. E. DESBARATS,  
WM. A. LEGGO.

Les estimés énoncés plus au long dans le Prospectus (que l'on peut  
se procurer sur application) ont été soumis aux meilleures autorités  
pratiques, en cette ville, avec le résultat suivant :

MONTRÉAL, 16 AVRIL 1872.

Aux Directeurs provisoires de la UNION ART PUBLISHING COMPANY :

Messieurs.—Nous avons examiné soigneusement l'état du coût, dé-  
penses, et revenu probable énoncé par George E. Desbarats dans  
le Prospectus de votre Compagnie, et c'est avec beaucoup de satisfac-  
tion que nous déclarons, que dans notre opinion, le coût et les dépenses  
sont presque dans chaque cas portés à un chiffre très élevé, pendant  
que les recettes devront probablement surpasser le montant mentionné  
dans le Prospectus.

Vos Obéissants Serviteurs,

JOHN LOVELL, Montreal Daily News.  
JAMES STEWART, Montreal Herald.  
RICHARD WHITE, Montreal Gazette.

Les applications pour des parts doivent être faites aux courtiers.  
Les livres d'actions seront fermés aussitôt que le montant du capital  
requis sera souscrit.

MONTRÉAL, 25 AVRIL 1872.

**LAURENCELLE & VARY.**

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT

Pour Dames et Messieurs.

CHAUSSURES FAITES A ORDRE.

Importateurs de Chaussures Anglaises et Fran-  
çaises de première qualité.  
Ont constamment en mains des chaussures à se-  
melle de Liège, etc., etc.

No. 303, RUE NOTRE-DAME.

2-312

**L. E. BEAUCHAMP & CIE.**

89 RUE NOTRE-DAME 89

MONTRÉAL.

L'ENSEIGNE de la BOULE ROUGE, ont  
toujours en mains un grand assortiment de  
marchandises sèches de goût et de fantaisie—de  
plus chapeaux pour enfants, dames et messieurs,  
rubans, plumes, fleurs en gros et en détail.  
Un tailleur et des modistes d'expérience sont at-  
tachés à l'établissement.

L. E. BEAUCHAMP & CIE.

**MANUFACTURE CENTRALE DE MARBRE.**

61—RUE ST ALEXANDRE—61

(Vis-à-vis l'Eglise Saint-Patrice.)

**TANSEY & O'BRIEN,  
SCULPTEURS.**

MANUFACTURIERS de toutes sortes de  
monuments en pierre et en marbre, devants de  
cheminée, dessus de meubles, marbres pour plom-  
beurs, Autels, etc., etc.

2-141

**LIBRAIRIE NOUVELLE**

**ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,**  
(Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)

MONTRÉAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nou-  
veaux en

ROMANS, DROIT, MEDECINE, MUSIQUE, &c.

Toutes demandes pour livres seront exécutées avec  
la plus grande promptitude.

3-5m

AVIS.

LES ABONNES DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez N. RHEAUME, 75-RUE ST. LAURENT.-75

REFRIGERANTS PATENTES. DE \$8 A \$40.

Ces REFRIGERANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres... POELES DE CUISINE, COUCHETTES EN FER, FONDUS A RESSORTS DE TACHER, OBJETS EN ETAIN ET VERNISSE, POTS A THE ET CAFE AMELIORES, ETC., ETC., ETC.

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPLINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Frances en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

TRANSPORT DES MALLES.

BUREAU DE POSTE, Montreal, 1er Mai 1872.

Table with columns: Distribuées, MALLS, Levées, A. M. P. M., and various locations like ONTARIO, QUEBEC, PROV. MARITIMES, ETATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.

AVIS.

CEUX qui désirent engager des émigrants, soit comme garçons de ferme, fermiers, jardiniers, gens de métier, servantes, journaliers, sont priés de s'adresser au Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, à Québec, ou aux Agents d'Emigration ci-après nommés :

- C. E. BELLE, Ecr., à Montréal; L'abbé CHARTIER, à Coaticook; J. A. CHICONE, Ecr., à Saint-Hyacinthe; JAMES THOM, Ecr., à Québec-Sud.

Il est important d'indiquer clairement le genre d'occupation offert et le salaire que l'on est prêt à payer. Toutes les demandes sont entrées jour par jour dans un registre spécial et sont remplies à mesure que les émigrants se présentent.

AVIS.

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 10 avril 1872.

AVIS est par les présentes donné, qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil, en date du 19 courant, et en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la 3me section de la 3me Victoria, Chap. 10, d'ordonner que l'article suivant soit placé sur la liste des marchandises importées en Canada libres de droits, savoir :

Par ordre, R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERIS RESPECTABLES. 2-33x

A. BELANGER

MAGASIN DE MEUBLES 276, Rue Notre-Dame MONTREAL.



PROVINCE DE QUEBEC.

MONTREAL, 12 avril 1872.

LES personnes qui ont besoin d'OUVRIERS, JOURNALIERS, FERMIERS, SERVITEURS et SERVANTES, pourront s'adresser à la Maison d'Immigration, No. 151, Rue St. Antoine, où des Registres seront tenus à cet effet.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE.

LE LIVRE D'ACTION de cette SOCIÉTÉ a été déposé entre mes mains et sera ouvert aux souscripteurs le et après le premier Mars prochain.

F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smilie.) BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES. 134-RUE ST. FRANCOIS-XAVIER-134 MONTREAL.

C. T. BERNIER

LE plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de nouveautés au No. 167, Rue St. Joseph, près du Carré Chaboillez. La plus grande partie de ses marchandises ayant été achetées directement sur les marchés Européens, est une garantie suffisante pour le public des avantages qu'il trouvera à son établissement.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable: de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies: aux adolescents atteints par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.- FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes :

EN BOISSON: - Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

BRONCHITES, CATARRHE DE LA VESSIE, RHUMES, TOUX OPINIATRE, IRRITATION DE POITRINE, COQUELUCHE.

EN LOTIONS: - Liqueur pure ou tiédie d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU, DEMANGEAISONS, MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS: - Une partie de liqueur et quatre d'eau. - Efficacité toute spéciale.

ECOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS, CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. - Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANOS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.- FABRE & GRAVEL, Montreal-Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes :

CASTRALGIES, DYSPEPSIE, PYROSIS, AIGREURS, DIGESTIONS DIFFICILES, GRAMPES D'ESTOMAC, CONSTIPATION, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSSENTERIE, CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI. - Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudres ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANOS.

PRIX DE LA BOITE: 1 FRANO 50.

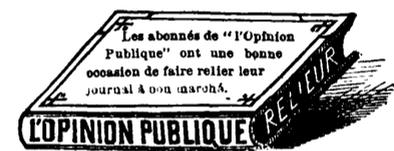
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.- FABRE & GRAVEL, Montreal-Ed. GIROUX, Québec



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.- Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent. T. St. George continuera à prendre des commandes pour posage de tuyaux à gaz et à l'eau, pour couvertures en ferblant, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournaies à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés. T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



Les abonnés de 'L'Opinion Publique' ont une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. L'OPINION PUBLIQUE, PORTE VOISINE DU No. 57 RUE St. GABRIEL MONTREAL.

H. P. LABELLE, MAGASIN DE

MEUBLES, 91 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Service des Malles entre San-Francisco, Etats-Unis, et Victoria, Colombie-Anglaise.

AVIS est par les présentes donné au sujet de l'annonce demandant des soumissions pour le susdit service, que le temps fixé pour transmettre de telles soumissions au Maître Général des Postes du Canada, à Ottawa, a été et est par les présentes prolongé du 11me au 25me jour de Mai, 1872.

WILLIAM WHITE, Secrétaire.

Département du Bureau de Poste, Canada, Ottawa, 10 avril 1872.

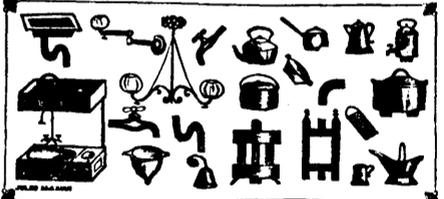
SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'EpINETTE Rouge dans les maladies des POUMONS et de GORGE, tel que la TOUX, le RHUME, l'ASTHME, la BRONCHITE etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

ETABLI EN 1854.

GEORGE YON, Plombier et Ferblantier. 241-RUE ST. LAURENT-241 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires pour l'usage de la maison, théières, cafetières. Boîtes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à blanc-mange, à gelée et à patés. Couteaux, Fourchettes et Cuillères. Arrosoirs, Bains de siège, Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs. Sabotiers pour crème à la glace. Toute commande pour plombage, Bains et Water Closets, et ouvrage en ferblant, zinc, tôle, exécutés avec soin.

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 3 Mai 1872.

L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, J. Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.